



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6016^e séance

Vendredi 14 novembre 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Urbina/M. Ballestero	(Costa Rica)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Laher
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. La Yifan
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) (S/2008/688)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) (S/2008/688)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Staffan de Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/688, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Staffan de Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, et de M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, au nom de la force multinationale.

Je donne maintenant la parole à M. Staffan de Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

M. de Mistura (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui, devant le Conseil, un peu plus d'un an après mon entrée en fonctions à Bagdad, pour présenter le cinquième rapport trimestriel au nom du Secrétaire général (S/2008/688).

Pourvue d'un mandat solide, reconfirmé par la résolution 1830 (2008), et à la demande du Gouvernement iraquien, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) s'est concentrée en 2008 sur les actions susceptibles de soutenir l'Iraq dans ses efforts pour instaurer le dialogue politique et parvenir à la réconciliation nationale. Elle y est largement parvenue ces derniers mois en appuyant les processus électoraux, en jetant les bases d'un règlement des différends frontaliers internes, en soutenant les stratégies nationales de développement et en facilitant la coopération de l'Iraq avec la communauté internationale, à commencer par les pays voisins.

L'année dernière, nous nous sommes attachés à identifier les possibilités d'action, dans les domaines prioritaires où nous aurions le plus de chance d'atteindre ensemble des résultats dans des délais satisfaisants. L'année prochaine, il faudra renforcer les progrès accomplis jusqu'ici. Les initiatives qui, en situation d'urgence, nous ont servi de point de départ doivent laisser place à une consolidation des acquis sur le long terme.

Examinons un moment la situation actuelle en Iraq. L'été et l'automne ont vu, malgré des regains de tension ponctuels – comme ceux qui sont encore survenus ces derniers jours –, une baisse régulière du niveau de la violence en Iraq. Ce constat est indéniable. Il y a certes eu des flambées de violence, et nous pourrions en voir d'autres dans les mois à venir; mais nous devrions considérer la situation dans son ensemble, laquelle montre une amélioration de la sécurité. Quelques tirs de roquettes ont touché la Zone internationale depuis mai dernier, contre 30 impacts par jour au mois de mai. Le cessez-le-feu décrété par Moqtada al-Sadr a été respecté et étendu. Le nombre de victimes iraqiennes signalées pour octobre 2008 dans l'ensemble du pays est le plus faible depuis 2003. Il ne sera jamais assez faible : le nombre de victimes civiles, quel qu'il soit, restera toujours condamnable, déplorable et attristant, mais le fait est qu'il est maintenant à son point le plus bas.

Le Gouvernement iraquien a pris le relais dans de nombreux domaines en Iraq, dont le fonctionnement

des conseils de l'Éveil et la rémunération de leurs dizaines de milliers de membres. Le professionnalisme et les performances de certains secteurs des forces de sécurité irakiennes ont beaucoup progressé, comme nous avons pu le constater nous-mêmes lors de nos visites sur le terrain. Cependant, des tensions politiques se sont également produites au cours de la période considérée en raison du blocage initial provoqué par la loi sur les élections provinciales en juillet et les problèmes concernant la représentation des minorités aux élections.

L'Iraq entre à l'heure actuelle dans une période électorale très délicate, au cours de laquelle chaque petit progrès en matière de sécurité susceptible de créer un espace de dialogue politique devrait être mis à profit afin d'éviter toute violence liée aux élections provinciales du 31 janvier 2009. L'affrontement à Khanaqin, pendant l'été, et la recrudescence des violences antichrétiennes à Mossoul ne sont que deux exemples d'une situation qui aurait pu compromettre les progrès durement acquis par les dirigeants irakiens pour surmonter leurs différends et encourager un processus démocratique par les Irakiens et pour les Irakiens.

L'assistance électorale a été notre maître mot ces derniers mois, et va probablement le rester au cours des mois à venir. Il est de notre devoir, en tant que Mission des Nations Unies et conformément au mandat qui nous a été confié, d'aider les Irakiens et la Haute Commission électorale indépendante, institution irakienne chargée de préparer et d'organiser les élections, à mener à bien une série de scrutins, qui commencera sous peu – en janvier 2009 – et culminera entre fin 2009 et début 2010 au moment des élections législatives. La loi électorale, qui prévoit la tenue de scrutins dans 14 des 18 gouvernorats du pays, est la plus importante des dispositions juridiques adoptées durant cette période considérée. Elle a été adoptée le 24 septembre à la suite des efforts considérables déployés par la MANUI pour mettre fin au blocage provoqué au Parlement par un amendement concernant Kirkouk. Une solution équitable a finalement pu être trouvée.

Le Gouvernement et le Parlement irakiens devraient en être félicités car il s'agit d'une avancée majeure. Même si, une fois ratifiée, la loi sur les élections a connu un autre moment difficile lorsque l'article relatif à la représentation des minorités issues des communautés chrétienne, yézidi, shabak et sabéenne-mandéenne dans certains conseils

provinciaux a été supprimé à la dernière minute. Cela a malheureusement donné lieu à des tensions et à des actes d'intimidation, en particulier dans la zone instable de Mossoul, et cela a failli compromettre la loi électorale et le calendrier des élections, mettant en fin de compte en péril le principe des droits des minorités, qui est un principe important reconnu par tous en Iraq.

Afin de réduire les tensions croissantes et la tentation de recourir à l'intimidation ou au déplacement forcé des populations minoritaires, la MANUI a présenté une proposition sur la répartition des sièges pour les minorités dans les conseils provinciaux. Cette proposition prévoyait également la reconnaissance politique de certains groupes qui ont, par le passé, été l'objet de graves campagnes de violence ciblée ou de tentatives d'assimilation. Il convient de se rappeler à cet égard ce qui est arrivé aux yézidis en 2007 ou tout récemment aux chrétiens.

Après plusieurs séries de consultations étalées sur deux semaines, le Conseil des représentants a décidé, le 3 novembre, d'accorder des sièges distincts aux représentants des composantes minoritaires de la société irakienne dans les conseils provinciaux à Bagdad, à Ninive et à Bassorah. La décision de garantir la représentation des minorités en Iraq est en soi une avancée positive. Même s'il nous faut reconnaître que l'amendement à la loi sur les élections qui a été adopté ne reflète pas entièrement les arrangements en termes de sièges proposés par la MANUI, il en reprend malgré tout certains éléments cruciaux. Son adoption à la majorité à l'issue d'un vote au scrutin non secret a été l'expression de la démocratie en action, ce qui est une évolution très positive en Iraq, et a contribué à asseoir plus avant le respect des droits de l'homme et de la démocratie. Ces deux principes sont renforcés par le fait que les institutions irakiennes ont pris l'engagement d'accepter et de garantir la représentation des minorités dans leurs organes de gouvernement élus. Il s'agit certes d'une représentation embryonnaire, mais qui peut être la porte ouverte à une meilleure garantie des droits des minorités à l'avenir, et cette porte a désormais bel et bien été ouverte.

Le feu vert – donné récemment – par le Conseil de la présidence a parachevé la loi sur les élections sans remettre en question ni compromettre le calendrier général prévu. En d'autres termes, la loi sur les élections est confirmée, y compris ses dispositions concernant la représentation des minorités.

L'intérêt du public pour la mise à jour des listes électorales en septembre et la satisfaction générale suscitée par l'adoption de la loi sur les élections semblent confirmer le désir de la population d'avoir son mot à dire sur la représentation aux conseils provinciaux. La population iraquienne veut des élections. Et les prochaines échéances électorales sont perçues, à juste titre, comme l'occasion d'établir un meilleur équilibre entre les différentes confessions et de façonner un nouveau paysage politique. Elles constituent l'événement politique le plus important de ces prochains mois. Il est donc d'autant plus important de veiller à ce qu'elles soient perçues comme libres et régulières, et à ce que les Iraquiens, avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, puissent assurer le respect du calendrier fixé et que la Commission électorale ne soit soumise à aucune pression politique.

La bonne nouvelle est que le calendrier électoral suit désormais globalement son cours avec la conclusion du processus de nomination des candidats le 2 novembre et l'inclusion rapide des candidats minoritaires dans le tirage au sort auquel a procédé la Commission électorale, le 6 novembre, pour déterminer l'ordre des candidats sur les bulletins de vote. La MANUI continue de fournir un appui à la Commission électorale pour les préparatifs techniques, y compris l'impression des bulletins, l'achat du matériel, la planification et la logistique, la mobilisation de l'opinion publique, les consultations avec les forces de sécurité pour veiller à ce que les élections dans les gouvernorats se déroulent en toute sécurité, la mise en place de mesures anti-fraude et la formation du personnel national. Nous nous employons à éliminer tous les obstacles opérationnels qui subsistent, et ce sera fait. Notre tâche est de contribuer à ces efforts aux côtés des autorités iraquiennes.

Toutes les parties devraient être encouragées à résister à la tentation de manipuler le processus électoral ou d'inciter à l'intimidation avant et pendant le scrutin. La Commission électorale, avec l'appui de la MANUI, a formé 42 785 observateurs locaux, et elle est en contact avec le Ministère de l'éducation pour qu'environ 270 000 professeurs, employés administratifs et directeurs d'établissement éclairés prêtent leur concours le jour du scrutin. Le Premier Ministre a pris la sage décision de reporter les examens scolaires afin de permettre aux écoles et aux enseignants d'être disponibles en ce jour important.

Les mesures visant à réduire les risques de fraude électorale devraient, idéalement, s'accompagner d'une forme de surveillance étroite, en particulier dans les zones sensibles du nord, et nous envisageons actuellement les options possibles en ce sens. La sécurité, bien évidemment, sera aussi un facteur à ne pas ignorer. Toutefois, c'est aux observateurs nationaux iraqiens et aux représentants des partis qu'il incombe principalement de garantir la transparence des élections. Ils ont été invités à être présents dans les bureaux de vote le jour des élections.

En ce qui concerne Kirkouk et le soi-disant différend frontalier ou territorial interne, les récents assassinats et le déplacement qui a suivi de chrétiens dans la zone disputée du nord témoignent des liens complexes qui existent entre les droits des minorités, le processus électoral et les différends frontaliers. La MANUI poursuit ses efforts sur ces questions conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

À Kirkouk, où a régné un calme relatif ces dernières semaines, nos activités ont porté sur un vaste éventail de domaines. Il s'est agi de recherches sur la situation dans la région de l'examen de diverses options possibles en ce qui concerne son futur statut administratif de la mise en place de programmes dans le domaine de l'assistance humanitaire, de la reconstruction et des droits de l'homme, et de la fourniture, à la demande du Président du Parlement, M. Mashhadani, d'une assistance technique à un comité qui vient d'être créé par le Parlement pour faire des recommandations sur les arrangements spéciaux à établir en vue des prochaines élections à Kirkouk. Ces élections ne se dérouleront pas en janvier comme les autres, mais plus tard lorsque le comité en question aura achevé ses travaux, ce qui est prévu pour la fin du mois de mars. À cette date, la MANUI aidera à organiser les élections à Kirkouk à la demande du Parlement iraquien.

Parallèlement, nous avons poursuivi notre analyse sur la dernière phase des 15 districts du nord de pays, allant de la frontière syrienne à la frontière iranienne, qui font l'objet d'un différend, achevant nos consultations locales dans les gouvernorats de Ninive, de Diyala et de Salahaddine.

Nous estimons que cette analyse de la MANUI débouchera sur plusieurs séries de mesures de renforcement de la confiance entre les différentes communautés. Désormais, nous sommes probablement

considérés, grâce à ces recherches et dans ce contexte, comme les experts les mieux renseignés sur ces régions en raison de la somme importante de travail qui a été effectué. Dix-sept de mes collègues se sont consacrés à plein temps, ces huit derniers mois, à ce projet. Des mesures de confiance devraient être prises pour faciliter un accord politique général entre les différentes communautés concernées. Il ne s'agira pas d'un référendum ni d'un fait accompli, mais d'un accord politique.

La MANUI appuie les efforts renouvelés de la Commission de réforme constitutionnelle pour mettre au point un accord reflétant les vues divergentes qui existent concernant le cadre fédéral de l'Iraq, ainsi que des accords sur les hydrocarbures et sur le partage viable des recettes et de l'eau. Même si nous restons prêts à présenter les résultats de nos travaux aux dirigeants iraqiens, nous ne voulons pas compliquer les choses en le faisant de manière prématurée, étant donné que les élections approchent et qu'elles sont la priorité. Nous pourrions faire nos propositions plus tard, car il nous faut d'abord mener à bien les élections.

En ce qui concerne les droits de l'homme, le Bureau des droits de l'homme de la MANUI continue d'adapter ses activités de surveillance et de protection aux nouveaux problèmes de droits de l'homme découlant des élections, du règlement des différends territoriaux, notamment le déplacement récent de chrétiens et la vente forcée des biens de certaines familles à Ninive ou de la représentation des minorités. Nous allons continuer à accorder une attention importante au processus législatif relatif aux droits de l'homme et à l'état de droit, ainsi qu'à la création d'institutions cruciales en matière de droits de l'homme, telles qu'une commission nationale des droits de l'homme en Iraq. Nous allons également continuer d'appuyer solidement les activités du Ministère iraquien des droits de l'homme, dirigé par une femme extrêmement courageuse, sous forme de mesures de renforcement des capacités.

En matière de partenariat international, l'Iraq a accompli des progrès importants dans sa réintégration au sein de la communauté internationale, d'abord par le biais du Pacte international pour l'Iraq – auquel croit fermement mon ami et collègue l'Ambassadeur Gambari – et le mécanisme d'appui spécial du Ministère iraquien des affaires étrangères. Les deux sont des moyens de faciliter la coopération sur les questions concrètes, telles que les réfugiés, la reprise

des relations diplomatiques et les mesures anticorruption, dans un esprit de partenariat et d'égalité.

La réunion très réussie de Stockholm – et il faut remercier le Gouvernement suédois de l'avoir organisée – s'est achevée sur un message appelant au partenariat et au cofinancement. Une appropriation accrue par les Iraquiens, le fait que le Pacte ait attiré l'attention du Premier Ministre – qui assistait à la réunion et, à ce que je comprends, a été impressionné par ses résultats – et la nomination par celui-ci de son propre conseiller dans le cadre du Comité consultatif ont imprimé un nouvel élan à la suite donnée au Pacte. L'Iraq est également devenu signataire de la Déclaration de Paris, signalant ainsi son aspiration à une gestion plus transparente de sa stratégie d'assistance. Pendant ce temps, les donateurs se concentrent de plus en plus sur la réduction des budgets d'aide – l'Iraq est un pays riche, ce dont il est conscient et fier – au profit d'un renforcement des capacités visant à assurer l'autonomie iraquienne.

Le dialogue régional est un champ prometteur pour 2009 et a montré des signes très encourageants en 2008. Nous estimons que les progrès sont considérables dans la mesure où plusieurs pays arabes ont rouvert leurs ambassades à Bagdad et un certain nombre de visites de haut niveau ont été effectuées ces derniers mois. La MANUI continue d'apporter son concours par l'intermédiaire du service chargé du mécanisme d'appui spécial du Ministère des affaires étrangères, qui renforce ses capacités institutionnelles pour favoriser ces processus. Des réunions sont en préparation pour les semaines à venir. Le groupe de travail sur l'énergie et les ministres de l'intérieur se sont rencontrés à Istanbul et Amman, et les préparatifs vont bon train pour les réunions des groupes de travail sur les réfugiés et sur la sécurité des frontières, qui se tiendront en novembre à Amman et Damas, respectivement.

Les initiatives de bonne foi qui visent à consolider les relations bilatérales de l'Iraq, sur des questions telles que la démarcation technique des frontières, la sécurité, le déminage et les personnes disparues, font beaucoup, du point de vue politique, pour restaurer un esprit de coopération. La MANUI continuera d'appuyer et de faciliter activement ces mesures de bonne volonté.

L'Iraq arrive à un point critique de son relèvement et de sa reconstruction. Inévitablement, la

sécurité s'améliorant, les Iraquiens exigent de plus en plus que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits, notamment s'agissant des emplois et des services. C'est sur cette base que le peuple iraquien jugera ses propres dirigeants et que l'électorat demandera des comptes aux représentants locaux.

Dans tout l'Iraq, la normalité reprend ses droits dans la vie quotidienne, comme en témoignent des signes que j'observe moi-même chaque fois que j'entre dans ce que nous appelons la « zone rouge » de Bagdad. En ville, là où faisait rage il y a peu la pire violence d'Iraq, nous voyons des magasins et des entreprises rouvrir et même rester ouverts la nuit. Plus de 60 000 Iraquiens sont rentrés chez eux cette année. L'insécurité alimentaire a décliné, passant de 15 % en 2005 à 3 % en 2007 et 2008. Autrement dit, elle est nettement moins marquée qu'il y a seulement un an.

Cependant, il faut être clair : la vie ne s'améliore pas de la même façon pour tous les Iraquiens. Beaucoup ressentent encore les effets du conflit passé et d'une négligence chronique qui remonte aux années 90. Les infrastructures principales et la fourniture de services connaissent encore des problèmes complexes. Les possibilités d'emploi n'ont pas suivi l'augmentation des revenus pétroliers, maintenant certains Iraquiens dans la pauvreté. Dans certaines zones isolées du pays, à l'heure actuelle, moins d'un tiers de la population reçoit des services de base d'alimentation en eau et peu d'enfants sont scolarisés. Mais nous savons que le Gouvernement travaille activement sur ces domaines et prévoit d'y consacrer ses ressources accrues.

Un nombre croissant de personnes déplacées – qui sont passées de 16 000 en juin à 35 000 en août – commencent à rentrer chez elles, ce qui indique une confiance améliorée dans la stabilité de l'Iraq. Toutefois, il faut encore que le Gouvernement agisse afin d'assurer les conditions nécessaires à des retours en toute sécurité, auquel cas nous en verrons probablement davantage. Pour combler les graves lacunes humanitaires dans le pays et aider les réfugiés iraquiens à l'étranger jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans la sécurité et la dignité, un appel humanitaire sous-régional sera lancé la semaine prochaine en faveur de l'Iraq en 2009.

Une sécurité et des revenus pétroliers accrus signifient que le Gouvernement iraquien est de plus en plus capable et désireux de traiter les questions de développement national. Je l'exhorte donc à poursuivre

son effort d'allocation de ressources nationales en 2009, même dans le climat financier mondial actuel caractérisé par l'insécurité – ce qui s'applique aussi à l'Iraq – afin de maintenir la dynamique en faveur du relèvement. L'Iraq est entré dans un nouveau cadre de coopération en ce qui concerne l'assistance de l'ONU jusqu'en 2010, déplaçant sa priorité de l'investissement dans l'infrastructure à la mobilisation de ses propres ressources substantielles.

Alors que le Gouvernement iraquien est entravé par un secteur public pléthorique, dont le nombre d'employés est passé de 1 million à 2,5 millions depuis 2005, le secteur privé, qui pourrait devenir l'épine dorsale robuste de l'économie iraquienne, est toujours inactive et a besoin d'aide, et la capacité d'exécution budgétaire demeure insuffisante. En d'autres termes, l'argent ne manque pas, mais il n'arrive pas jusqu'aux projets opérationnels. Le reliquat des fonds du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq sera donc spécifiquement investi dans trois initiatives de l'ONU pour la réforme du secteur public, le développement du secteur privé et la décentralisation des services essentiels. L'ONU aide également l'Iraq à réformer son coûteux système de distribution publique – bons d'alimentation – qui a aspiré 5,9 milliards de dollars des ressources nationales en 2008 et peut être réformé.

En termes d'innovation, la MANUI étudie des moyens d'augmenter son appui aux autorités provinciales en appliquant les principes des missions intégrées de l'ONU et par une présence renforcée dans l'ensemble du pays, en commençant par de nouveaux déploiements à Nadjaf, Ramadi, Mossoul, Kirkouk et Bassorah. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation internationale pour les migrations sont les dernières institutions en date à avoir une présence internationale permanente de haut niveau dans le pays, ce qui porte le nombre d'organismes à plus de neuf. Il faut ajouter à cela les membres du personnel national que nous avons nommés attachés de liaison dans les gouvernorats et installés dans les bureaux des gouverneurs dans 10 localités.

Afin de maintenir son niveau de présence et l'étendue de ses activités, la MANUI a évidemment

besoin à la fois d'un appui et d'une protection de la part du pays hôte en matière de sécurité et d'un renfort logistique et financier soutenu de la part des États Membres, car la sécurité coûte cher.

La construction d'un nouveau complexe intégré à Bagdad est cruciale pour que l'ONU reste présente en Iraq. Je remercie donc le Gouvernement iraquien d'avoir fourni un site à cet effet, et je salue en particulier la décision prise par le Premier Ministre et le Conseil des Ministres iraqiens, le 2 novembre, d'apporter ce qui, tel que je le comprends, est une contribution initiale de 25 millions de dollars pour 2009 au coût total du complexe qui est estimé à 89 millions de dollars.

Pour finir, où tout cela mène-t-il donc l'Iraq et ses amis? Le pays va connaître des mois critiques. En dépit d'une baisse de la violence, la possibilité d'un embrasement demeure, en particulier à l'occasion des élections de janvier, qui ouvriront une année d'élections. Les Iraquiens ne devront pas hésiter à profiter de l'élan créé pour tirer profit des progrès accomplis en 2008.

Il convient de féliciter le Gouvernement iraquien pour les progrès accomplis jusqu'à présent. Il va devoir désormais fournir des services, assurer la sécurité, mettre en place des conditions propices à des élections libres et régulières, créer des institutions crédibles et indépendantes, et régler les tensions qui existent entre ses diverses communautés. En cette période critique, la communauté internationale doit rester ferme dans son appui et dans son réengagement constructif, et l'ONU – comme le Secrétaire général l'a confirmé – continuera – si le Conseil le permet – à rester aux côtés des Iraquiens au cours de cette période difficile de transition vers la stabilité.

Cinq années se sont écoulées depuis les événements survenus au Canal Hôtel. Beaucoup de mes amis – de nos amis – et collègues y ont laissé la vie. Je crois que nous devons, par principe, prouver que nous sommes de nouveau en Iraq et que ce pays n'est pas seul.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général des informations de très grande qualité qu'il a transmises au Conseil.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire rapport au Conseil de sécurité au nom de la force multinationale en Iraq. Je

tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial, M. de Mistura pour son exposé sur le travail important entrepris par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le travail de M. de Mistura et de ses collègues joue un rôle essentiel dans la consolidation des acquis en Iraq, et je tiens à lui exprimer, ainsi qu'à ses collègues, toute notre appréciation, pour leur travail assidu et leurs sacrifices. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la MANUI bénéficie de l'appui nécessaire pour s'acquitter de sa mission.

Cette année, des progrès importants ont été accomplis, dont le Gouvernement et le peuple iraqiens et la communauté internationale peuvent s'enorgueillir. Mais il reste encore beaucoup à faire. Les progrès réalisés en Iraq sont fragiles et susceptibles d'être réduits à néant. Il est indispensable que la communauté internationale continue d'appuyer et d'encourager l'Iraq au moment où ce pays, alors qu'il se reconstruit, doit faire face à une nouvelle série de défis : des élections provinciales légitimes et pacifiques; des élections nationales et de district en 2009; le rétablissement de services essentiels pour son peuple; des efforts humanitaires en faveur du retour d'environ 4 millions de réfugiés et de personnes déplacées; le règlement pacifique de la question des frontières internes litigieuses, en particulier le statut de Kirkouk, et, bien sûr, la réforme constitutionnelle.

Je voudrais présenter aujourd'hui au Conseil une mise à jour des progrès qui ont été réalisés.

Comme l'a dit M. de Mistura, les conditions de sécurité se sont nettement améliorées depuis juin 2007. Le nombre général d'attaques a baissé de 86 %. Les décès de civils dus à la violence ont diminué de 80 %. Le nombre de décès survenus parmi les forces de sécurité iraqiennes a baissé de 84 %. Le nombre de morts au sein des forces militaires des États-Unis s'est réduit de 87 %. Le nombre de décès parmi les forces de la coalition en Iraq a baissé de 88 % et le nombre de décès ethnocommunautaires de 95 %.

Les forces de sécurité iraqiennes et les forces de la coalition ont réduit les capacités d'Al-Qaida en Iraq et des milices, comme le prouvent la diminution de 81 % des explosions provoquées par des engins explosifs improvisés (EEI) et la baisse de 72 % des attentat-suicide à la bombe.

On peut attribuer la réduction de la violence dans le nord de l'Iraq en partie à l'éloignement et au déplacement des principaux dirigeants d'Al-Qaida à la suite des opérations de sécurité menées par l'Iraq. Mais

il existe encore des tensions politiques et entre les factions qui ont nui à la prestation de services. Le Gouvernement iraquien, avec l'aide de la coalition, a commencé à traiter du problème des tensions ethniques et confessionnelles sous-jacentes qui exacerbent la violence en garantissant le respect de l'état de droit et en mettant en place des centres de gestion de la reconstruction chargés de fournir les services essentiels et les investissements économiques si nécessaires.

Les forces de la coalition et les forces de sécurité iraquiennes ont maintenu les acquis obtenus dans le domaine de la sécurité alors même que les effectifs des forces de la coalition retombaient au niveau qui précédait l'augmentation des forces sur le terrain. Des opérations conjointes, menées de concert avec le mouvement de l'Éveil, ont tellement amélioré la sécurité que, alors même que des pays de la coalition quittent le théâtre des opérations, les États-Unis ont annoncé le retrait anticipé de la deuxième brigade de la 101^e division aéroportée de Bagdad, ce qui ramènera le nombre de brigade de combats au niveau qui précédait l'augmentation des forces sur le terrain.

Les opérations de sécurité en cours ont produit des résultats encourageants : des éléments importants d'Al-Qaida ont été arrêtés à Diyala, Mossoul et Bagdad, ainsi que des dirigeants d'autres groupes armés dans les provinces de Bagdad, Bassorah et Wasit. La confiance croissante du peuple iraquien envers les forces de sécurité iraquiennes a également permis de saisir un nombre record de caches d'armes, dont plusieurs centaines de EEI dans la région de Mada'in et deux tonnes d'explosifs à Ninawa. En raison essentiellement d'opérations menées avec succès contre les réseaux d'appui et de facilitation d'Al-Qaida en Iraq, nous commençons à constater également une diminution du nombre de combattants étrangers qui s'infiltrèrent dans le pays.

Néanmoins, nous restons préoccupés par l'afflux de combattants étrangers et d'armements meurtriers en Iraq. La Syrie est la principale porte d'entrée des terroristes étrangers dans le pays, et Damas n'a pas pris de mesures suffisantes pour lutter contre les réseaux de facilitation basés en Syrie. Nous engageons vivement la Syrie à prendre de nouvelles mesures pour lutter contre ces réseaux.

En dépit de tous ces progrès, Al-Qaida en Iraq pose encore une menace considérable, de même que les militants iraniens qui l'aident et les milices Jaish al-Mahdi. Ils ont tous l'intention et la capacité de mener

des attaques meurtrières contre le peuple iraquien, comme les attentats à la bombe en série qui se sont produits cette semaine. Le recours par Al-Qaida en Iraq à des engins explosifs improvisés portés par des individus et, de plus en plus, par des femmes kamikazes, continue à poser un problème particulier.

Dans le cadre de la lutte contre cette menace extrémiste constante, les capacités accrues des forces de sécurité iraquiennes ont considérablement amélioré les conditions générales de sécurité. Les forces de sécurité iraquiennes comprennent aujourd'hui plus de 601 000 membres – soit 21 000 de plus que depuis notre dernier rapport au Conseil en août dernier.

Il y a aujourd'hui 165 bataillons de combat de l'armée iraquienne qui mènent des opérations, soit quatre de plus que depuis notre dernier rapport. On estime que près de 70 %, soit 115, de ces bataillons de combat de l'armée iraquienne sont prêts à prendre la tête des opérations. Le développement de l'armée de l'air et de la marine est en retard par rapport à celui de l'armée. Il n'y a rien de surprenant à cela, compte tenu des plates-formes techniques que l'armée de l'air doit acquérir et maintenir. Si les capacités de l'armée de l'air et de la marine sont limitées, des stratégies globales de développement des forces sont actuellement mises en œuvre.

L'armée de l'air effectue à présent 300 sorties par semaine et joue un rôle de plus en plus actif dans la lutte contre la rébellion; elle s'acquitte de missions de surveillance et de reconnaissance pour appuyer les forces de sécurité iraquiennes et assure un important soutien logistique grâce à son aéronef mobile. Les forces de l'air iraquiennes ont formé leurs premiers pilotes qui sont désormais opérationnels et beaucoup d'autres suivront.

La marine effectue trois fois plus de patrouilles que l'année dernière; et elle monte à l'abord d'un nombre croissant de navires qui pénètrent dans les eaux territoriales iraquiennes ou le nord du golfe Arabique, et procède à des fouilles. Elle vient de recevoir 6 des 26 vedettes modernes prévues et attend qu'on lui livre quatre gros patrouilleurs en 2009.

La police nationale continue également d'améliorer son efficacité et comprend aujourd'hui plus de 41 000 membres. Elle continue de veiller à un meilleur équilibre ethnocommunautaire tant parmi ses effectifs qu'au niveau du recrutement et des missions.

Quant au rôle de la coalition, en septembre, en marge de l'Assemblée générale, le Président Talabani a noté avec reconnaissance le rôle des pays qui ont fourni des contingents à la coalition et à la mission de formation de l'OTAN en Iraq. À l'heure actuelle, les membres de la coalition autres que les États-Unis fournissent plus de 6 000 membres à la force multinationale et quelque 300 membres à la MANUI. Depuis notre dernier exposé, 3 000 membres environ des effectifs de la coalition ont quitté le théâtre des opérations et d'autres rentreront bientôt chez eux.

En même temps, l'appui politique et économique continu de la coalition et de la communauté internationale reste essentiel au succès des efforts déployés par les Iraquiens pour édifier un pays stable et sûr.

La force multinationale en Iraq continue de transférer progressivement ses responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement iraquien. Ce processus de transfert des responsabilités aux forces de sécurité iraqiennes est de plus en plus dirigé par des responsables iraqiens. Treize des 18 provinces sont maintenant sous contrôle iraquien. Dans la province d'Anbar – autrefois l'un des fiefs d'Al-Qaida en Iraq – le transfert a été effectué le 1^{er} septembre. Il a eu lieu le 23 octobre dans la province de Babil et le 29 octobre dans la province de Wasit.

Une action conjointe de la coalition et de l'Iraq est envisagée pour évaluer les conditions dans les provinces restantes et faciliter leur transfert : Salahaddine, Tamin, Diyala, et Ninive dans les prochains mois, et finalement le transfert des responsabilités en matière de sécurité prévu pour Bagdad en juin 2009.

L'amélioration de la sécurité a contribué à favoriser la réconciliation politique. Depuis notre dernier rapport, le Conseil des représentants iraqiens a adopté à l'unanimité une loi sur les élections provinciales qui permettra la tenue d'élections locales dans 14 des 18 provinces iraqiennes au début de l'année prochaine. Les élections provinciales sont une étape importante vers la stabilisation politique. Les Arabes sunnites, qui ont boycotté les élections provinciales de 2005, vont lutter pour le pouvoir politique dans les provinces qui étaient autrefois des foyers de l'insurrection. La MANUI continue également de participer activement aux préparatifs des élections. Les travaux que la MANUI a réalisés de concert avec le Gouvernement iraquien ont joué un rôle

décisif dans l'adoption de cette loi sur les élections et nous félicitons M. de Mistura à cet égard.

Nous saluons les plans de la MANUI visant à élargir sa présence en Iraq et nous nous attacherons à fournir une assistance, selon que de besoin, pour que la MANUI puisse continuer à aider le Gouvernement iraquien dans d'autres domaines critiques comme la réinstallation et la réinsertion des réfugiés iraqiens et des personnes déplacées. Nous appuyons vigoureusement la construction du complexe de l'ONU proposé à Bagdad et félicitons le Gouvernement iraquien de son annonce de contributions initiale de 25 millions de dollars pour que la planification de ce complexe puisse se poursuivre.

La MANUI participe activement au règlement des différends territoriaux internes entre le Gouvernement régional du Kurdistan et le Gouvernement iraquien. Le règlement de ce différend est indispensable pour assurer la stabilité de l'ensemble de l'Iraq. Nous apprécions les efforts de la MANUI et l'assistance qu'elle a fournie pour régler cette question très importante.

L'Iraq a réalisé des avancées diplomatiques considérables, la plupart des pays de la région ayant normalisé leurs relations diplomatiques avec Bagdad. Depuis notre dernier rapport, la Syrie et la Ligue des États arabes se sont joints à d'autres voisins pour nommer des ambassadeurs en Iraq – et nombre de ces ambassadeurs sont maintenant sur place à Bagdad. D'autres voisins, y compris les Émirats arabes unis, Bahreïn, l'Égypte, la Jordanie et le Liban, ont envoyé des délégations de haut niveau à Bagdad. Nous encourageons d'autres pays de la région à suivre leur exemple.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que des négociations se poursuivent entre les États-Unis et le Gouvernement iraquien en ce qui concerne la transition, en vue d'établir des relations fortes et stratégiques avec l'Iraq qui respectent la souveraineté des deux pays et servent leurs intérêts respectifs.

Le rapport du Secrétaire général, dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui, met en lumière les progrès durables réalisés par le Gouvernement iraquien, avec l'appui de l'ONU et de la force multinationale en Iraq et des forces de sécurité iraqiennes.

Les États-Unis appuient la création d'un Iraq libre, démocratique, pluraliste, fédéral et unifié, et

j'appelle toutes les parties à s'engager de nouveau à aider le Gouvernement iraquien à poursuivre ses efforts pour surmonter les obstacles qui subsistent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le représentant de la Chine, des efforts remarquables qu'il a déployés au cours de sa présidence durant le mois d'octobre.

Je voudrais remercier S. E. M. Zalmay Khalilzad pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil au nom de la force multinationale en Iraq et son action en faveur de la sécurité et de la stabilité en Iraq.

Nos remerciements s'adressent également à S. E. M. Staffan de Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, ainsi qu'à l'équipe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en Iraq et à New York pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin d'aider le Gouvernement et le peuple irakiens.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général sur les activités de la MANUI publié sous la cote S/2008/688 et voudrait faire les observations suivantes.

Sur les fronts politique et sécuritaire, mon Gouvernement continue de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles et de garantir la sécurité et la stabilité de tous les citoyens irakiens sur tout le territoire iraquien en menant plusieurs opérations sécuritaires à Bagdad et dans d'autres provinces.

Cela a permis de renforcer considérablement la sécurité en affaiblissant les capacités des insurgés de cibler des civils et les forces de sécurité irakiennes. Selon le dernier rapport sur la sécurité dans le pays, ces deux derniers mois, 10 opérations ont été menées par les forces de sécurité irakiennes contre une seule par les insurgés.

Les violences ont en outre diminué de 89 % au mois d'août 2008 par rapport à 2006 et 2007. Cela montre bien que les forces de sécurité irakiennes sont en mesure de contrôler la situation sur le terrain.

Mon gouvernement reconnaît que s'il veut préserver les acquis en matière de sécurité sur le terrain, il devra mener à bien ses projets de formation des forces de sécurité irakiennes et leur fournir autant que possible les armes et le matériel dont elles ont besoin.

Le nombre d'officiers dans l'armée est passé de 9 800 à 13 911 et le nombre de soldats de 116 135 à 217 176. Pour ce qui est des forces de police, tout dernièrement, 4 047 officiers et 40 004 soldats ont été formés.

De nombreux faits nouveaux importants liés au transfert des responsabilités en matière de sécurité des forces multinationales en Iraq aux forces de sécurité irakiennes se sont produits tout dernièrement. Le Gouvernement iraquien a pris le contrôle de la sécurité dans la province d'Al-Anbar en septembre 2008 après l'amélioration de la situation en la matière dans cette province, qui a été l'une des provinces les plus violentes de l'ouest de l'Iraq.

Ces violences ont baissé d'environ 90 %. Les forces de sécurité irakiennes ont également pris le contrôle de la sécurité dans les provinces de Babil et de Wasit en octobre 2008, conformément au calendrier convenu par le Gouvernement iraquien et les forces multinationales en Iraq. En tout, le Gouvernement iraquien a pris le contrôle de la sécurité dans 13 des 18 provinces irakiennes. Le renforcement rapide de la sécurité à Bagdad et dans d'autres provinces a facilité le retour à la vie normale de la population dans la plupart des régions.

Le nombre de familles irakiennes déplacées qui sont rentrées chez elles à Bagdad a atteint 22 442, dont 431 familles chrétiennes, en octobre 2008. Cette amélioration s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour consolider la réconciliation nationale entre toutes les composantes de la société iraquienne.

Cela dit, le Gouvernement iraquien a transféré 98 223 officiers et soldats de l'ancienne armée au service militaire, et le Gouvernement a également intégré 51 135 membres des Forces de la renaissance dans les institutions civiles et de sécurité pour qu'ils reprennent une vie normale et jouent un rôle positif dans la reconstruction de l'Iraq.

Compte tenu des attentats terroristes visant la communauté chrétienne dans la province de Mossoul, le Gouvernement iraquien a envoyé des forces de

sécurité pour protéger les civils contre ces attentats. À cette fin, le Ministère de l'intérieur a dépêché deux brigades dans la ville pour protéger les familles et les églises ainsi que des équipes d'enquête spéciales.

Le Premier Ministre al-Maliki a annoncé que les chrétiens en Iraq étaient une des composantes importantes de la société iraquienne et s'est engagé à envoyer une aide d'urgence et des forces de sécurité pour assurer la protection et le retour en toute sécurité des familles chrétiennes dans leurs foyers. Plus de 300 familles chrétiennes sont ainsi rentrées chez elles après le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans leurs quartiers.

L'adoption de la loi sur les élections provinciales, le 24 septembre 2008, est l'une des évolutions d'ordre législatif les plus importantes qui aient eu lieu en Iraq au cours des deux derniers mois. Selon cette loi, 427 organisations politiques, représentant toutes les composantes de la société iraquienne, participeront aux élections locales. L'article 50 de la loi sur les élections provinciales a été modifié et adopté afin de garantir une représentation égale de toutes les minorités en Iraq.

En ce qui concerne la situation économique et sociale, l'amélioration sensible sur le plan politique et sécuritaire a eu un effet positif sur la Stratégie de développement national. Les indicateurs économiques irakiens se sont nettement améliorés ces derniers mois. Le taux de croissance économique devrait atteindre 8 % d'ici à la fin 2008, d'après les estimations du Fonds monétaire international. Le taux d'inflation a baissé, passant de 16 % en 2007 à 12 % au dernier trimestre, et le taux de chômage est tombé de 22 % à 17 % durant la même période. Ces indicateurs économiques traduisent une amélioration globale de l'économie iraquienne.

L'investissement est une priorité pour les politiques économiques et financières nationales du Gouvernement iraquien. Le Gouvernement a affecté 19 milliards de dollars du budget national aux activités d'investissement de tous les ministères irakiens et a établi un mécanisme de contrôle national afin de les encourager à consacrer les fonds d'investissement alloués à leurs projets. Le pourcentage de dépense des budgets ministériels, est de ce fait passé de 24 à 63 %.

Le Gouvernement iraquien a mis en place un réseau de sécurité sociale afin de soutenir divers groupes sociaux de la société iraquienne, notamment les orphelins, les veuves et les chômeurs. Il a consacré

812 millions de dollars à ce projet, dont 76 millions pour les familles déplacées. Le nombre de bénéficiaires et les fonds qui lui sont alloués en novembre 2008 ont augmenté de 25 %.

Dans le cadre des politiques économiques visant à reconstruire le secteur industriel iraquien, le Ministère de l'industrie a récemment signé plusieurs contrats d'investissement avec des entreprises locales, arabes et étrangères, pour une valeur d'un milliard de dollars, afin de diversifier les sources de revenu national.

Le Gouvernement iraquien a adopté de nouvelles politiques pour reconstruire et développer le secteur de l'industrie pétrolière. La production de pétrole a augmenté de 11 % selon les derniers rapports du Ministère iraquien du pétrole, et le Gouvernement iraquien s'est associé à l'Initiative de transparence des industries extractives qui prévoit la mise en place d'un mécanisme de surveillance des revenus pétroliers et de l'usage qui en est fait.

Dans le domaine des services de base, le Gouvernement iraquien a réduit le nombre des personnes n'ayant pas accès aux réseaux d'approvisionnement en eau et aux réseaux d'égouts de 10 % dans les zones urbaines et de 30 % dans les zones rurales. La production d'énergie électrique a sensiblement augmenté au cours des trois derniers mois et le Gouvernement iraquien a accru les fonds alloués à la construction de nouvelles centrales.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre la corruption financière et administrative, l'Iraq a ratifié en 2008 la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il a engagé une coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux fins de la mise en œuvre du nouveau programme de lutte contre la corruption en Iraq qui a été adopté par l'ONU en septembre 2008, en vue de renforcer les activités anticorruption des pouvoirs publics au cours des cinq ans à venir.

Le Gouvernement iraquien est résolu à promouvoir au sein de la société une nouvelle culture de respect des droits de l'homme fondée sur les concepts de tolérance et d'acceptation mutuelle des diverses composantes de la société iraquienne. Des progrès importants ont été accomplis grâce à la mise en place d'un dispositif national de surveillance des violations des droits de l'homme, géré par des équipes

professionnelles au sein du Ministère des droits de l'homme. Ce mécanisme a révélé de nombreux cas de violations des droits fondamentaux. Pour veiller à ce que les institutions chargées de la sécurité soient réellement attachées au respect des droits de l'homme, le Ministère de l'intérieur a congédié 27 690 agents, et 4 012 autres doivent être jugés pour leur implication dans des cas d'atteintes aux droits de l'homme.

Aux niveaux international et régional, le Gouvernement iraquien poursuit, dans le cadre du mécanisme d'appui adopté lors de la Conférence élargie des pays voisins de l'Iraq tenue à Charm el-Cheikh et Istanbul, ses efforts de contrôle et de coordination des travaux des commissions des réfugiés, de l'énergie et de la sécurité. La commission de l'énergie a tenu sa dernière réunion le 11 octobre 2008 et la commission des réfugiés prévoit de tenir sa prochaine réunion à Amman le 15 novembre 2008. Celle de la commission de coordination de la sécurité se tiendra à Damas les 22 et 23 novembre 2008. À cet égard, je tiens à souligner que mon gouvernement a à cœur de coopérer pleinement avec les pays voisins en vue de trouver des solutions à tous les problèmes d'intérêt commun.

Ces derniers mois ont eu lieu plusieurs importantes visites officielles en Iraq dont la visite du Premier Ministre turc, S. E. M. Recep Tayyip Erdoğan, le 8 juillet, afin de promouvoir la coopération entre l'Iraq et la Turquie, qui a donné lieu à la création du Haut conseil de coopération stratégique entre les deux pays. À noter également les visites en Iraq de S. M. le Roi Abdullah de Jordanie, le 11 août; du Premier ministre libanais, S. E. M. Fouad Siniora, le 20 août, du Ministre égyptien des affaires étrangères, S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, le 5 octobre; et de Son Altesse le Prince héritier Sheikh Mohammed bin Zayed al-Nahayan, des Emirats arabes unis, le 7 octobre. Ces visites mettent en lumière l'importance de la coopération constante que l'Iraq entretient avec ses partenaires régionaux dans leurs intérêts communs.

À la suite des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour inciter les Etats arabes à rouvrir leurs ambassades à Bagdad, plusieurs ambassadeurs arabes se sont rendus à Bagdad à cette fin, notamment ceux de la Jordanie, de Bahreïn, du Koweït, de la Syrie et des Emirats arabes unis. La Ligue des Etats arabes a nommé un nouveau représentant à Bagdad le 6 octobre. L'Organisation de la Conférence islamique a également rouvert ses bureaux en Iraq.

En ce qui concerne le Pacte international pour l'Iraq, le Gouvernement iraquien, après la première conférence d'examen tenue à Stockholm, a pris plusieurs mesures afin d'améliorer les politiques nationales et de satisfaire à toutes les conditions requises dans le cadre de la matrice de suivi conjointe. À ce sujet, ma délégation voudrait encourager tous les pays arabes à aider leurs frères en Iraq en annulant les dettes de l'Iraq et en réduisant le pourcentage des indemnités imposées à l'Iraq à la suite de l'invasion du Koweït en 1990, crime commis par l'ancien régime dictatorial. Mon gouvernement se félicite de ce que le Gouvernement du Koweït ait accepté d'aborder cette question dans le cadre de négociations bilatérales sous les auspices de la Commission d'indemnisation des Nations Unies.

En ce qui concerne la coopération entre l'Iraq, l'ONU et nos frères du Koweït, le Gouvernement iraquien a invité M. Gennady Tarasov, Coordonnateur de haut niveau chargé de s'occuper des Koweïtiens et citoyens d'État tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, à se rendre à Bagdad du 12 au 15 octobre 2008. Au cours de cette visite fructueuse, M. Tarasov s'est entretenu avec des responsables irakiens de haut niveau afin de traiter cette question.

Comme gage de sa volonté de faciliter l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), le Gouvernement iraquien a décidé de consacrer plus de 25 millions de dollars du budget de cette année pour contribuer au coût de la construction du siège de la MANUI à Bagdad. Cette décision reflète l'importance que nous attachons au rôle joué par la MANUI en Iraq et notre volonté de coopérer avec l'ONU. Je voudrais aussi confirmer que mon gouvernement est prêt à fournir la protection nécessaire à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

Pour conclure, je voudrais souligner la reconnaissance de mon gouvernement pour le rôle de la MINUI en Iraq et pour l'appui de M. Mistura, qui est offert à la demande du gouvernement et repose sur des mécanismes acceptés par les deux parties. Je voudrais enfin renouveler nos remerciements aux forces multinationales en Iraq pour le soutien qu'elles apportent au peuple et au Gouvernement irakiens.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Staffan de Mistura pour son exposé très intéressant et lui exprimer toute notre reconnaissance pour ses efforts.

Nous remercions également S. E. M. Zalmay Khalilzad, le représentant des États-Unis, pour la présentation utile qu'il a faite des travaux de la force multinationale. Nous saluons la présence de notre frère, M. Hamid Al Bayati, le Représentant permanent de l'Iraq, et nous le remercions lui aussi pour son exposé.

La Jamahiriya arabe libyenne prend note avec satisfaction de l'amélioration constante des conditions de sécurité en Iraq. Les actes de violence ont diminué dans le pays, comme l'a déjà souligné M. de Mistura dans son exposé et ainsi qu'il ressort des chiffres donnés par M. Khalilzad dans sa présentation. Des responsabilités croissantes en matière de sécurité ont été transférées aux forces iraqiennes par la force multinationale. Les troupes américaines déployées en renfort se sont retirées sans perturber les conditions de sécurité. Le retour des personnes déplacées s'est accéléré en juin, juillet et août. Ce sont là autant d'éléments qui indiquent que les conditions de sécurité progressent manifestement dans le bon sens, et nous espérons que cela continue.

Nous saluons également les avancées politiques et les progrès réalisés dans d'autres secteurs en Iraq, notre pays frère, au cours de la période considérée. La loi électorale des gouvernorats a été adoptée, les obstacles qui avaient empêché jusque-là son adoption ayant pu être surmontés. D'autres avancées sont à noter, à savoir la mise à jour des listes électorales, la fixation d'une date pour les élections dans 14 gouvernorats, la situation concernant les « conseils de l'éveil » et l'appui à l'état de droit et à la justice en Iraq. À cela s'ajoutent des améliorations dans le niveau des services sociaux fournis, particulièrement en matière d'approvisionnement alimentaire. Comme l'a indiqué M. Al Bayati, les indicateurs économiques se sont améliorés. D'autres points positifs sont mis en lumière dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/688).

Tous ces éléments nous incitent à l'optimisme et nous sommes convaincus qu'ils ont eu une incidence favorable sur les relations bilatérales directes et indirectes de l'Iraq avec ses voisins. Nous avons constaté le retour des ambassadeurs étrangers en Iraq, outre des visites de haut niveau, un dialogue régional permanent et des tentatives pour régler les questions en suspens entre l'Iraq et certains de ses voisins. Tout cela donne à penser que la situation en général évolue dans le bon sens.

Malgré tout, les Iraquiens et la communauté internationale doivent encore surmonter certaines difficultés. Des problèmes critiques qui sont aujourd'hui à l'état latent doivent être envisagés dans une optique globale. Par exemple, les conditions de sécurité, malgré une embellie relative, restent précaires. À Mossoul, des chrétiens ont été la cible de certains incidents. Des Iraquiens hésitent toujours à rentrer chez eux. Entre 1 000 et 2 000 Iraquiens par mois refusent de retourner dans leurs foyers et 20 000 Iraquiens ont cherché asile dans d'autres pays au cours des huit premiers mois de l'année – les plus nombreux dans le nombre à le faire. Les personnes déplacées qui sont rentrées chez elles ont connu des difficultés réelles en termes de stabilité, raison pour laquelle la direction d'un comité pour les personnes déplacées de force a affirmé que le Gouvernement et les forces de sécurité avaient joué un rôle dans cette situation. Les explosions qui se sont produites cette semaine en Iraq sont décourageantes et inquiétantes. Elles soulignent la précarité des conditions de sécurité.

Nous avons répété à maintes reprises devant le Conseil que la stabilité n'existera pas en Iraq tant qu'il n'y aura pas de réconciliation nationale, processus dont les trois aspects les plus importants, qui exigent tous des progrès immédiats et urgents, sont, premièrement, la fin de l'occupation étrangère. La population iraquienne a toujours rejeté l'occupation, à laquelle elle a constamment résisté. L'occupation permanente sous quelque forme que ce soit sera un facteur de division, contribuant ainsi à l'instabilité et pouvant même aller jusqu'à compromettre les conditions de sécurité.

Deuxièmement, un accord sur le processus de réforme constitutionnelle doit être trouvé. Il se peut que la Constitution iraquienne actuelle, comme l'a dit M. al-Maliki, le Premier Ministre iraquien, ait été rédigée dans un climat de crainte. Malheureusement, nous avons renforcé ces craintes et compromis nos aspirations. Comme indiqué au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général :

« À la mi-juillet, la Commission de réforme constitutionnelle du Parlement iraquien a présenté son deuxième rapport à la présidence iraquienne. Elle y abordait un certain nombre de questions capitales concernant la réforme de la constitution sur lesquelles elle n'était toujours pas parvenue à un consensus politique ».

Nous espérons que toutes les parties concernées travailleront à promouvoir le dialogue avec le désir national sincère que les Iraquiens ont toujours manifesté, afin qu'ils puissent rédiger une constitution qui reflète les réalités et les aspirations nationales et légitimes de l'Iraq et fasse ainsi de l'Iraq un pays arabe démocratique qui garantit les droits de tous ses groupes sociaux et de toutes ses minorités.

Troisièmement, certaines questions sont, à notre avis, considérées comme caractéristiques de tout processus de réconciliation nationale. Dans le cas de l'Iraq, elles comprennent le tracé des frontières intérieures entre les gouvernorats. Tous ces efforts devraient être étayés par une action véritable et soutenue en faveur du développement, dans toutes les régions de l'Iraq et dont tout le peuple iraquien puisse bénéficier.

Le rapport du Secrétaire général aborde, aux paragraphes 40 à 45, la question des droits de l'homme. Le rapport souligne les effets positifs sur la situation des droits de l'homme qu'a eus l'amélioration globale des conditions de sécurité. Cependant, le rapport indique également que les violations graves et systématiques des droits de l'homme restent constantes. Sont cités, par exemple, l'assassinat de journalistes et de militants politiques et des manœuvres arbitraires pour influencer sur la composition démographique de certains gouvernorats d'Iraq. Celles-ci incluent, bien sûr, les événements qui ont visé les chrétiens en Iraq. Il est noté par ailleurs que le nombre de détenus est passé de 24 000 en 2007, à 18 000 à l'heure actuelle. Si nous saluons et encourageons cette tendance, nous espérons toutefois que la force multinationale répondra positivement aux efforts de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) visant à faire respecter les dispositions du droit international humanitaire.

Il est également regrettable que le rapport confirme que de nombreux détenus libérés par la force multinationale ont été réarrêtés par le Gouvernement iraquien. D'après le rapport du Secrétaire général, il y a actuellement plus de 27 000 détenus dans les prisons du Gouvernement iraquien. Nous partageons aussi les préoccupations exprimées par le Secrétaire général aux paragraphes 43 et 44 de son rapport.

Il est également troublant de constater que la force multinationale en Iraq a franchi la frontière syrienne pour la première fois depuis 2003. Le 26 octobre, ces forces ont attaqué le village d'al-

Soukkariya qui se trouve sur le territoire syrien, causant de nombreuses pertes civiles. Cela constitue non seulement une violation de la Charte des Nations Unies mais cela attisera aussi certainement les tensions dans une région qu'il conviendrait d'épargner de toute cause supplémentaire de tension. Nous ne croyons pas qu'un tel acte puisse contribuer, de quelque manière que ce soit, à la stabilité de l'Iraq.

Pour terminer, mon pays apprécie hautement les efforts déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq et ses contributions positives à la situation politique, au dialogue national et régional ainsi qu'à l'appui aux processus constitutionnels et aux droits de l'homme. Nous nous félicitons de la signature d'une stratégie entre l'ONU et le Gouvernement iraquien concernant l'assistance à fournir par l'Organisation à ce pays.

M. Ripert (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer également au nom de l'Union européenne (UE).

Je voudrais, en premier lieu, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général M. Staffan de Mistura, pour son exposé mais, au-delà surtout, pour l'action qu'il mène avec son équipe sur le terrain. Il y met toute sa conviction, son obstination et son courage, et nous lui en sommes reconnaissants. Je voudrais également remercier le Représentant permanent des États-Unis pour sa présentation et notre collègue, le Représentant permanent de l'Iraq, pour son intervention.

L'Union européenne appelle de ses vœux un Iraq sûr, stable, démocratique, prospère et unifié, respectueux des droits de l'homme, et elle est attachée à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq.

L'Union européenne salue tant les progrès accomplis dans l'amélioration de la situation sécuritaire que les étapes franchies vers la réconciliation nationale, avec l'adoption de la loi sur les élections provinciales, dont la tenue est essentielle au renforcement de la démocratie et de l'état de droit. L'Union européenne prend note de l'adoption d'un amendement à cette loi, qui précise les conditions de représentation des personnes appartenant à des minorités. Nous espérons que les élections se tiendront, comme prévu, début 2009. Comme indiqué par le Secrétaire général dans ses rapports, le défi prioritaire à relever est celui du processus de réconciliation nationale et de révision constitutionnelle. Nous avons

tous, au sein de la communauté internationale, un rôle important à jouer pour aider les Iraquiens.

L'Union européenne approuve le rôle central joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions 1770 (2007) et 1830 (2008) du Conseil de sécurité. L'Union européenne encourage la poursuite d'une coopération étroite entre la MANUI et les autorités iraqiennes. À cet égard, nous souhaitons que la MANUI poursuive son travail de conseil et d'appui au Gouvernement iraqien pour la conduite des réformes politiques, qui constituent, comme nous l'avons dit précédemment, le défi majeur.

L'Union européenne reste préoccupée par la situation des droits de l'homme, et en particulier par la situation des femmes, des enfants et des personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses. Nous saluons l'engagement pris par le Gouvernement iraqien d'agir dans ce domaine, et nous soutenons l'action de la Mission d'assistance des Nations Unies et rappelons la nécessité d'accorder une protection particulière à tous les groupes vulnérables.

L'Union européenne salue le travail des Nations Unies concernant la situation humanitaire en Iraq. L'Union européenne est préoccupée par la situation des Iraquiens déplacés en Iraq et des réfugiés iraqiens dans les pays voisins, en particulier en Jordanie et en Syrie, pays qu'il faut remercier pour leur hospitalité et la solidarité qu'ils ont offerte. Nous rappelons que le Gouvernement iraqien et la communauté internationale ont l'obligation de protéger et d'aider les Iraquiens déplacés en Iraq et dans les pays voisins en répondant à leurs besoins immédiats et prévisibles et en garantissant leur sécurité. Nous encourageons le Gouvernement iraqien à utiliser ses ressources pour aider les pays voisins à faire face à la charge supplémentaire que représentent les réfugiés.

Enfin, l'Union européenne souligne l'importance qu'elle attache, quelles que soient les décisions qui seront prises s'agissant du mandat de la force multinationale, au maintien d'un niveau de sécurité adéquat permettant, comme le demande le Secrétaire général, le bon fonctionnement des Nations Unies en Iraq.

L'Union européenne note ainsi avec satisfaction que plusieurs voisins et partenaires de la région ont honoré les engagements pris dans le communiqué final de la conférence des pays voisins de l'Iraq à Koweït en

avril 2008 et ont renforcé leur représentation à Bagdad. Une action constructive des voisins et partenaires de l'Iraq dans la région reste essentielle à la paix et la stabilité. Elle encourage tous les voisins et partenaires à faire de même. L'Union européenne continue à soutenir le processus engagé par les pays voisins et est prête à participer à une prochaine conférence ministérielle élargie.

L'Union européenne souhaite participer activement aux efforts pour renforcer la stabilisation de l'Iraq. Je tiens à souligner notamment l'importance de notre engagement renouvelé s'agissant de la question de l'état de droit par le biais de l'assistance communautaire, de la Mission de la Politique européenne de sécurité et de défense relative à la primauté du droit (PESD) et des programmes bilatéraux des États membres. À cet égard, les États membres de l'Union européenne sont convenus, lors du Conseil affaires générales du 10 novembre dernier, de proroger le mandat de la Mission intégrée état de droit pour l'Iraq, « EUJUST LEX », à compter de juin 2009. Ceci permettra à la Mission de mener, progressivement et de manière expérimentale, là où les conditions de sécurité le permettront, des activités pilotes dans le domaine de l'état de droit sur le territoire iraqien.

L'Union européenne se félicite également des progrès importants accomplis dans les négociations relatives à l'accord de commerce et de coopération et se déclare déterminée à conclure les négociations le plus rapidement possible. Ce résultat permettra d'établir pour la première fois des relations contractuelles entre l'Union européenne et l'Iraq et de s'engager dans un dialogue politique structuré et régulier, à la fois au niveau technique et politique.

Enfin, l'Union européenne reste engagée à développer son partenariat avec l'Iraq en conformité avec les principes du Pacte international pour l'Iraq. Elle se félicite de la tenue en mai dernier à Stockholm de la première Conférence annuelle de suivi du Pacte international pour l'Iraq. Elle encourage les progrès dans sa mise en œuvre et invite toutes les parties à honorer les engagements qu'elles ont pris à cette occasion.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer m'associer à mes collègues pour remercier le Représentant spécial de Mistura pour son exposé sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/688). Je voudrais lui demander, par votre entremise, Monsieur le Président,

de bien vouloir remercier en notre nom l'équipe des Nations Unies qui travaille en Iraq. Elle continue d'effectuer un excellent travail et a joué un rôle clef dans les progrès constatés et dont M. de Mistura a si bien rendu compte dans son exposé. J'exprime également ma reconnaissance à l'Ambassadeur Khalilzad pour la présentation de son exposé au nom de la force multinationale I en Iraq à laquelle le Royaume-Uni continue de participer avec plus de 4 000 soldats.

Bien que l'Iraq ait encore à relever des défis importants, c'est avec plaisir que nous constatons les progrès constants réalisés au cours du dernier trimestre. Nous en avons entendu parler en détail par les orateurs précédents, mais il convient de rappeler certains des progrès majeurs.

Sur le plan de la sécurité, cette période a vu une nouvelle diminution des cas de violence enregistrés, qui se situent désormais au même niveau qu'il y a cinq ans. Les forces de sécurité irakiennes ont fait montre d'une capacité croissante, comme l'atteste le fait que l'Iraq soit maintenant le principal responsable de la sécurité dans 13 des 18 provinces. Il est indispensable de faire progresser davantage le processus de réconciliation nationale pour que ces acquis soient durables, et à cet égard, la prise en main par le Gouvernement irakien de l'appui apporté au mouvement de l'Éveil par le Gouvernement irakien constitue une étape importante.

Le Royaume-Uni partage les préoccupations que suscitent les actes d'intimidation et de violence perpétrés contre les communautés minoritaires irakiennes, par exemple la communauté chrétienne à Mossoul. Nous nous félicitons de l'action entreprise promptement par le Gouvernement irakien et trouvons encourageantes les informations communiquées cette semaine par le Haut-Commissaire pour les réfugiés selon lesquelles, du fait de ces mesures, de nombreuses familles reviennent maintenant dans la région.

Sur le front politique, l'adoption de la loi sur les élections provinciales au mois de septembre a constitué un pas très important, comme l'a dit M. de Mistura. La tenue des élections représentera une nouvelle étape dans les progrès de la démocratie en Iraq et devrait également contribuer à la réconciliation et à la bonne gouvernance, car cela donnerait à ceux qui ont boycotté les élections précédentes une chance d'être représentés au niveau des gouvernements locaux. Les détails du système de quotas garantissant des sièges

aux minorités ont donné lieu à des contestations, mais nous nous félicitons que les dirigeants politiques irakiens reconnaissent le principe que les droits des minorités doivent être protégés de cette manière. Nous apprécions et saluons l'action de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans les domaines de l'assistance électorale et de la facilitation d'un accord définitif sur la loi électorale.

Le Royaume-Uni a toujours demandé que l'engagement régional et international soit intensifié en Iraq, et nous nous félicitons de la récente entrée en fonctions des ambassadeurs de cinq pays de la région. Nous nous félicitons également de l'aide importante fournie par la MANUI au processus du Groupe des voisins de l'Iraq. En tant que participant à ce processus, le Royaume-Uni espère contribuer à des améliorations concrètes dans le domaine de la coopération entre l'Iraq et ses voisins en matière de sécurité, d'énergie et d'aide humanitaire. L'augmentation des échanges commerciaux et des investissements entre l'Iraq et ses voisins peut également apporter une contribution importante à la stabilité et à la prospérité de la région; cela devrait être un domaine prioritaire de notre engagement futur.

Nous voudrions, à cette occasion, réaffirmer que l'appui externe apporté à des groupes armés illégaux en-dehors du processus politique en Iraq est inacceptable. Nous continuons d'encourager tous ceux qui ont une influence sur les parties et qui fournissent un tel appui à les inciter à mettre un terme à ce processus.

Comme la présidence de l'Union européenne l'a indiqué, l'Union européenne accorde une grande importance à l'établissement avec l'Iraq d'une relation constructive tournée vers l'avenir. La décision prise récemment d'élargir la mission « État de droit » de l'Union européenne à l'Iraq, mission qui offre une formation et un renforcement des capacités dans le système de la justice pénale, montre l'attachement sans faille de l'Union européenne à l'état de droit en Iraq.

Je voudrais, pour terminer, souligner l'appui de mon propre gouvernement au Gouvernement irakien. Comme l'a indiqué le Premier Ministre britannique le 22 juillet de cette année, nos forces armées se trouvant dans le Sud de l'Iraq continuent de mettre l'accent sur deux engagements clefs : former et encadrer la quatorzième division de l'armée irakienne et préparer l'aéroport international de Bassorah à passer sous le contrôle de l'Iraq. Nous continuerons de nous acquitter

de ces tâches au cours des mois à venir, après quoi notre mission militaire changera de manière fondamentale car elle se transformera en une relation de défense bilatérale normale semblable à celle que nous entretenons avec d'autres amis et partenaires de la région. Nous discutons actuellement avec le Gouvernement iraquien d'un accord bilatéral qui fournirait la base juridique qui nous permettrait de nous acquitter des engagements contractés et d'entretenir une relation de défense à plus long terme. Nous comptons bien que cet accord soit conclu avant la fin de l'année.

Cette transition dans notre présence marquera une nouvelle étape dans nos relations avec l'Iraq et dans notre appui au pays. Nous attendons avec intérêt de tisser des relations bilatérales étroites et constructives, tout en continuant d'offrir un appui politique et pratique aux efforts dirigés par l'Iraq pour renforcer les capacités de l'État, améliorer sa sécurité, l'état de droit et offrir des possibilités économiques au peuple iraquien.

Alors que la situation s'améliore en Iraq, une relation étroite et constructive entre ce pays et les organisations internationales devient de plus en plus importante pour permettre à l'Iraq de réaliser pleinement son potentiel. L'ONU a montré la voie et nous continuons d'appuyer fermement le rôle que joue la MANUI dans plusieurs domaines en Iraq. Nous nous félicitons de la décision du Gouvernement iraquien de fournir une aide financière à l'ONU afin d'établir une mission permanente en Iraq, et nous pensons que cela illustre le rôle clef joué par l'ONU dans le développement futur d'un Iraq stable, sûr et prospère.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*): Je voudrais, à mon tour, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, de l'exposé instructif qu'il a présenté aujourd'hui. Je voudrais également le féliciter de ses efforts qui contribuent aux bons résultats obtenus par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans son appui au Gouvernement iraquien, ainsi qu'il l'a indiqué. Je voudrais lui demander de bien vouloir transmettre nos félicitations à tout le personnel de la MANUI et tous nos vœux de succès dans la poursuite de son action essentielle en Iraq. La MANUI, comme l'a souligné le Représentant spécial, a un rôle essentiel à jouer pour régler un grand nombre de questions importantes et d'une grande complexité. Ainsi, garantir la sécurité de la présence de l'ONU

demeure une priorité absolue pour l'Organisation et le Conseil de sécurité.

Je voudrais remercier l'Ambassadeur Khalilzad de l'exposé qu'il a présenté au nom de la force multinationale en Iraq et l'Ambassadeur Al Bayati de sa déclaration. Je voudrais également m'associer à la déclaration faite par l'Ambassadeur Ripert faite au nom de l'Union européenne.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation donnée dans son dernier rapport (S/2008/688) par le Secrétaire général de la situation qui règne en Iraq. Le Gouvernement iraquien a accompli d'importants progrès en matière de sécurité. L'autonomie croissante des forces de sécurité iraquiennes est également un aspect positif. Dans ce contexte, je voudrais signaler que l'Italie demeure résolue à aider l'Iraq à renforcer ses capacités en matière de sécurité par le biais de la mission de formation de l'OTAN. En même temps, je pense, comme le Secrétaire général, que ces progrès demeureront fragiles tant qu'ils ne sont pas étayés par un processus de réconciliation nationale. Toutes les forces politiques iraquiennes devraient être encouragées à poursuivre le dialogue politique afin de résoudre les questions en suspens et de parvenir à des solutions agréées sur les questions fondamentales telles que la structure des institutions iraquiennes et le partage du pouvoir et des ressources. L'examen constitutionnel en cours est absolument essentiel.

La situation politique qui règne en Iraq semble également avancer dans la bonne direction. Je songe en particulier à l'adoption d'une nouvelle loi électorale provinciale, progrès important qui montre une fois de plus l'attachement des forces politiques iraquiennes à la démocratie et au dialogue. Nous attendons avec intérêt la tenue des élections provinciales, nouvelle étape dans l'édification d'un Iraq démocratique, qui donnera aux représentants locaux les moyens d'agir et offrira la possibilité à toutes les forces politiques iraquiennes de demeurer engagées dans ce processus. Les élections doivent se tenir de manière régulière et transparente, sans ingérence ou intimidation de la part des groupes armés.

Je voudrais me féliciter tout particulièrement de l'adoption d'une loi qui prévoit que des sièges soient réservés aux minorités iraquiennes. La représentation des minorités est un élément clef, surtout dans un pays aussi divers et riche en cultures et en communautés que l'Iraq. L'affirmation d'un tel principe est d'une grande importance.

Une autre question prioritaire est celle des réfugiés et des personnes déplacées. Leur retour librement consenti et en toute sécurité doit constituer une priorité. La communauté internationale devrait appuyer les mesures prises par le Gouvernement iraquien et les pays hôtes à cette fin. Il existe des signes encourageants, notamment le fait que certains réfugiés et personnes déplacées aient commencé à rentrer chez eux de leur propre gré. Il convient de consolider ces progrès.

Il y a quelques jours, mon gouvernement a organisé une conférence sur la question des milices, à laquelle ont participé les représentants de toutes les grandes forces politiques iraqiennes. Elle a abouti à un message clair : il n'y a aucune place pour les milices et les groupes armés dans une société démocratique. Le démantèlement des groupes armés encore actifs en Iraq et qui ne sont pas contrôlés par l'État, et l'intégration de leurs membres aux forces de sécurité iraqiennes légitimes et à la vie civile sont essentiels pour la stabilisation du pays.

Le développement d'un secteur privé viable est une priorité, non seulement économique, mais également politique. Cela permettrait de diversifier l'économie et de fournir d'autres sources de recettes, ce qui est indispensable pour sortir le budget de l'État de sa dépendance vis-à-vis des fluctuations du marché des hydrocarbures. L'adoption d'une loi sur les hydrocarbures est par conséquent prioritaire. Un secteur privé vital est au cœur de tout système démocratique et, à cet égard, l'Italie est déterminée à coopérer avec l'Iraq dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq et de l'Accord bilatéral de fraternité et de coopération signé en 2007.

Mon pays a toujours été aux côtés du peuple et des institutions iraqiens dans leurs efforts pour édifier un État démocratique en paix avec lui-même et avec ses voisins. Je tiens à conclure en rappelant cet engagement.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. de Mistura, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Iraq et les activités menées par l'Organisation des Nations Unies (S/2008/688) et d'avoir dirigé la Mission des Nations Unies dans les circonstances difficiles que l'Iraq connaît aujourd'hui.

Nous saluons également la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Iraq M. Al Bayati, qui a exposé l'action entreprise par son gouvernement pour stabiliser la situation dans le pays, les progrès accomplis et les problèmes qui subsistent. Nous sommes également reconnaissants au Représentant permanent des États-Unis, M. Khalilzad, pour son rapport sur les activités de la force multinationale.

Dans l'ensemble, nous estimons que le rapport du Secrétaire général reflète de manière objective la situation militaire, politique et socioéconomique actuelle en Iraq, et nous souscrivons à la plupart des conclusions qu'il contient. Nous notons avec satisfaction la baisse du nombre d'incidents qui nuisent à la stabilité du pays, ainsi que le renforcement de la position des forces de sécurité de l'Iraq et de leur efficacité, comme en témoigne le transfert du contrôle des provinces de Babil et Wassit, et de leurs capitales Hilla et Kut, effectué en octobre par le commandement militaire américain aux forces iraqiennes.

Le fait que seules 5 des 18 provinces iraqiennes restent sous le contrôle des forces de la coalition reflète l'évolution positive de la situation en matière de sécurité dans le pays. Les progrès accomplis sont à attribuer principalement aux mesures prises par le Gouvernement iraquien et surtout par son Premier Ministre Nuri al-Maliki. Il est malgré tout un peu trop tôt pour crier victoire, car des sources de tension demeurent qui affectent le processus de renforcement de la stabilité du pays.

À cet égard, nous sommes préoccupés par la nouvelle flambée de violence qui s'est produite récemment à Mossoul, Bagdad, Baquba et dans d'autres villes iraqiennes, et qui a fait des dizaines de victimes parmi la population civile, ce qui confirme la thèse du Secrétaire général sur la fragilité de la situation dans le pays. Nous condamnons catégoriquement de tels actes de violence. Nous soulignons qu'il est impossible de rétablir la stabilisation à long terme du pays uniquement par la force. Il faut, pour régler les différends politiques, des mesures continues visant à développer le dialogue avec toutes les forces qui rejettent le terrorisme.

Dans ce contexte, les amendements à la loi électorale dans les provinces adoptés le 3 novembre revêtent une importance particulière parce qu'ils garantissent aux minorités nationales et religieuses un quota obligatoire de représentation dans les organes législatifs locaux, ainsi qu'une augmentation de la

représentation des femmes dans les structures du gouvernement.

Nous prenons note du rôle actif qu'a joué la MANUI pour parvenir à un consensus entre les diverses forces politiques de l'Iraq sur cette question importante. Nous estimons que les élections aux organes législatifs locaux doivent constituer une étape importante pour conserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays et pour instaurer la réconciliation nationale parmi tous les Iraquiens.

Nous nous associons au Secrétaire général pour inviter les autorités irakiennes à prendre des mesures décisives afin de renforcer le système de protection des droits de l'homme de manière à garantir le respect des droits des citoyens irakiens. Nous nous félicitons que Bagdad ait ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nous saluons les efforts déployés par la MANUI pour régler le problème des réfugiés et des personnes déplacées. Malheureusement, la situation dans ce domaine reste encore difficile, et nous tenons donc à remercier les gouvernements de la Syrie et de la Jordanie d'avoir accueilli des dizaines de milliers de citoyens irakiens sur leurs territoires.

Nous saluons les efforts accomplis par la MANUI pour encourager le développement de liens entre l'Iraq et ses pays voisins, ce qui a contribué à l'ouverture d'ambassades de plusieurs pays à Bagdad et – dans un contexte plus général – à des contacts entre les dirigeants irakiens et leurs homologues dans d'autres pays du Proche et du Moyen-Orient.

Dans ce contexte, nous estimons que l'opération menée récemment par les forces américaines en Iraq, qui, à partir du territoire irakien, ont violé les frontières de la Syrie et ont conduit une attaque sur les environs de la ville de Abu Kamal, va à l'encontre des efforts visant à stabiliser la situation en Iraq et dans la région.

L'Iraq se trouve devant des tâches importantes en ce qui concerne la construction de la nation et la réconciliation nationale. Dans un avenir proche, il devra se prononcer sur la nature de la présence future des forces étrangères et sur leur statut. À cet égard, la Fédération de Russie comprend l'aspiration légitime de l'Iraq à assurer la souveraineté sur son territoire.

Nous appuyons les efforts de la communauté internationale pour fournir une assistance économique à Bagdad dans le cadre du Pacte international pour

l'Iraq. On sait que la Russie fournit une aide bilatérale aux Iraquiens pour reconstruire l'économie du pays. Je voudrais souligner tout particulièrement que ce sont des experts russes qui sont actuellement présents sur le terrain en Iraq malgré les conditions difficiles et les risques encourus, et qui œuvrent à la construction et à la reconstruction des sites énergétiques du pays.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que toute tentative de la communauté internationale de faire renaître l'économie irakienne se heurtera à de sérieuses difficultés si elle n'est pas soutenue par des efforts supplémentaires dans le domaine politique pour parvenir à normaliser durablement la situation dans le pays.

M. Grauls (Belgique) : Je remercie le Représentant spécial, M. de Mistura, pour sa présentation, une présentation très claire, très complète, et – permettez-moi de l'ajouter, Monsieur le Président – très convaincante. Je voudrais remercier aussi l'Ambassadeur Khalilzad pour l'exposé qu'il a fait au nom de la force multinationale. Je salue par ailleurs la participation de l'Ambassadeur Al Bayati à notre débat et j'associe ma délégation à l'intervention faite par l'Ambassadeur Ripert au nom de l'Union européenne.

Les deux dernières années ont été jalonnées de progrès marqués de la situation en Iraq. Des progrès sécuritaires, politiques, humanitaires, dont la population commence à bénéficier, et qui se traduisent notamment par une normalisation bienvenue des relations de l'Iraq avec ses voisins. Des progrès qui ont nécessité le soutien de la communauté internationale et des acteurs régionaux, mais surtout des progrès dont le mérite revient avant tout aux Iraquiens eux-mêmes et à leur gouvernement élu, dirigé par le Premier Ministre al-Maliki.

Mais ces progrès ne doivent pas nous aveugler sur les problèmes qui demeurent, pas plus que ces mérites ne doivent nous faire oublier les responsabilités à relever les défis restants. Dans ce contexte, je souhaite aborder trois points.

Premièrement, s'agissant de la situation sécuritaire, la Belgique se réjouit de l'amélioration de la sécurité et le rôle accru joué par les forces de sécurité irakiennes afin d'assurer l'ordre public. D'abord, par le contrôle

direct qu'elles exercent désormais sur la sécurité de 13 des 18 provinces du pays. Ensuite par leur action décidée contre l'action des milices et le début d'intégration des « Fils d'Iraq » dans les forces de sécurité iraqiennes. Ces deux évolutions doivent consolider la prérogative de tout État de droit: c'est-à-dire le monopole des forces de l'ordre sur l'usage de la force.

Néanmoins, les attentats sanglants de ces derniers jours à Mossoul, à Bagdad, et ailleurs nous rappellent que pour les Iraquiens, la sécurité au quotidien reste encore souvent très relative et demeure un obstacle au retour des milliers de personnes qui ont été forcées de fuir leur domicile. On peut par ailleurs craindre que les élections provinciales prochaines soient une motivation supplémentaire pour des actions violentes des bandes criminelles qui sévissent encore.

Nous encourageons dès lors les autorités iraqiennes à poursuivre leurs efforts et à accompagner ces progrès de mesures vigoureuses de protection des droits fondamentaux, y compris en détention. Autant que le rétablissement de l'ordre, c'est le respect des droits de chaque citoyen qui leur assurera la confiance et le soutien indispensable de la population.

Deuxièmement, s'agissant de la réconciliation politique, la Belgique salue l'accord politique qui a permis l'adoption de la loi organisant les prochaines élections provinciales. Après le référendum constitutionnel et les élections de 2005, ces élections constitueront une nouvelle étape dans la consolidation d'une démocratie ouverte à tous les Iraquiens. Dans cet esprit, nous nous félicitons particulièrement de l'inclusion de dispositions prévoyant la représentation des femmes et des minorités. De manière plus préoccupante, les discussions sur la répartition des compétences et le partage des richesses tardent à aboutir. Un accord sur ces questions constitue pourtant le socle indispensable à une coexistence stable des différentes communautés iraqiennes et à une prospérité aussi réelle que partagée. Nous appelons dès lors tous les acteurs à montrer la volonté de trouver les compromis nécessaires.

Dans ce contexte et vu les tensions et violences accrues autour des différends frontaliers internes, nous saluons le travail d'assistance technique de la MANUI auquel le Représentant spécial a fait allusion dans son

intervention, et nous encourageons les parties à en profiter.

Troisièmement, s'agissant des droits de l'homme, la Belgique encourage les autorités iraqiennes à intensifier leurs efforts pour profiter de l'amélioration sécuritaire pour lutter contre les violations graves des droits de l'homme dont continuent à souffrir les populations les plus vulnérables. En réaction aux événements de cet été, nous répétons notre condamnation sans réserve de la campagne de violence dont la communauté chrétienne de Mossoul a été la victime, tout en notant positivement les mesures décidées par le Premier Ministre al-Maliki.

À quelques semaines de la fin du mandat de la force multinationale en Iraq, la Belgique rappelle qu'il est du devoir du Conseil de sécurité de veiller à ce que le mandat des Nations Unies puisse être rempli dans des conditions de sécurité suffisantes. Nous saluons par ailleurs la décision du Gouvernement iraqien de faciliter la construction du nouveau siège des Nations Unies à Bagdad par la mise à disposition d'un terrain, et l'annonce d'une contribution financière substantielle.

Enfin, la Belgique tient à réaffirmer son appréciation du travail remarquable, courageux et efficace accompli, dans des circonstances difficiles, par la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq et par M. de Mistura personnellement. M. de Mistura continuera à bénéficier du soutien plein et entier de mon pays dans l'accomplissement de son mandat.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Staffan de Mistura, pour son exposé détaillé, et le Secrétaire général pour son rapport (S/2002/688). Ma délégation remercie également le représentant des États-Unis pour la déclaration qu'il a faite au nom de la force multinationale en Iraq. Nous attachons également beaucoup de valeur aux informations fournies par le Représentant permanent de l'Iraq.

Nous jugeons encourageante l'amélioration générale de la situation en matière de sécurité en Iraq. Nous pensons que ce résultat permettra à l'Iraq de faire des progrès supplémentaires dans ses processus politiques et son développement économique. Il est essentiel que ces résultats encourageants se maintiennent et soient renforcés. À cet égard, ma délégation salue les efforts continus déployés par le

Gouvernement iraquien pour renforcer les capacités des forces de sécurité iraqiennes. Le transfert récent des responsabilités en matière de sécurité par la force multinationale à l'armée iraquienne dans certains gouvernorats est une preuve que les capacités des forces de sécurité iraqiennes se sont accrues.

Ma délégation reconnaît également que, malgré cette amélioration, l'Iraq continue de connaître de graves problèmes de sécurité. Nous pensons que pour régler le problème de la persistance des menaces à la sécurité, il faudra non seulement des mesures militaires, mais également la promotion du dialogue et de la réconciliation nationale avec tous les partis politiques, toutes les ethnies et toutes les religions. La paix et la stabilité en Iraq pourraient également être sous-tendues par des progrès tangibles dans la reconstruction socioéconomique, des mesures vigoureuses pour renforcer le système de protection des droits de l'homme pour garantir les droits des citoyens iraqiens et la promotion de la bonne gouvernance et de la primauté du droit.

La démocratie électorale est un élément important de la stabilité politique en Iraq. À cet égard, ma délégation est particulièrement encouragée par l'adoption, en septembre 2008, de la loi relative aux élections provinciales, qui servira de base légale pour la conduite des prochaines élections provinciales au début de l'année 2009. Nous espérons que ces élections permettront de faire avancer le dialogue politique, de mettre en place des conseils provinciaux représentatifs et donneront aux dirigeants des communautés les moyens de répondre aux besoins des citoyens locaux en coopération avec le Gouvernement iraquien.

Pour garantir la stabilité politique et le progrès économique, l'Iraq continuera d'avoir besoin de la coopération des pays de la région. À cet égard, nous saluons la coopération accrue entre l'Iraq et d'autres pays, ainsi qu'avec des institutions dans la région. Nous pensons que le travail constant des groupes de travail sur la sécurité des frontières en Iraq, les réfugiés, et l'énergie pourrait également renforcer cette coopération.

Nous continuons à attacher une importance majeure au Pacte international pour l'Iraq, qui sert de nouveau partenariat entre l'Iraq et la communauté internationale afin de parvenir à la consolidation de la paix et à un développement généralisé. Nous reconnaissons l'importance de la présence accrue d'organismes internationaux à Bagdad et au niveau des

provinces, pour appuyer différentes initiatives dans le cadre du Pacte. Nous félicitons donc les organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale de la Santé d'avoir établi une présence permanente en Iraq.

La situation humanitaire des réfugiés iraqiens et des personnes déplacées demeure un motif de préoccupation pour ma délégation. Un appui international pour répondre à leurs besoins urgents reste essentiel. La Stratégie d'aide des Nations Unies pour l'Iraq signée en août 2008 par l'ONU et le Gouvernement iraquien doit servir de cadre nécessaire non seulement pour consolider le développement économique, mais également pour réduire les difficultés auxquelles les réfugiés iraqiens et les personnes déplacées continuent d'être confrontés. Nous nous félicitons du fait qu'un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées retournent en Iraq et saluons les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour faciliter leur retour.

Nous restons préoccupés par la multiplication des pertes civiles en Iraq. À cet égard, mon gouvernement souligne l'importance du respect du droit humanitaire international et des droits de l'homme, et qu'il importe de prendre des mesures nécessaires pour garantir la protection des civils.

L'Indonésie continue à accorder une grande importance au rôle de la MANUI et au concours qu'elle apporte aux efforts que le Gouvernement iraquien déploie pour la reconstruction et le développement, la conduite d'élections et la promotion des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit. Nous félicitons la MANUI pour l'appui continu qu'elle apporte à l'amélioration des relations entre l'Iraq et les pays de la région en vue de promouvoir un programme de collaboration mutuelle et de partenariat.

Pour terminer, suite au cinquième anniversaire de l'abominable attentat terroriste qui a visé le bureau des Nations Unies à Bagdad en 2003, ma délégation tient à rendre hommage aux membres du personnel et aux autres qui ont été les victimes de cet attentat abominable. Nous nous souviendrons toujours de leur dévouement et de leur sacrifice.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord saluer M. de Mistura, le Représentant spécial du Secrétaire général, et le

remercier, lui et son équipe, pour leur engagement et pour les efforts qu'ils consentent pour s'acquitter du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Khalilzad, des États-Unis, pour l'exposé qu'il a fait au nom de la force multinationale et l'Ambassadeur Al Bayati, de l'Iraq, pour son exposé d'aujourd'hui.

La Croatie s'aligne sur la déclaration faite par la France au nom de l'Union européenne, mais je tiens à faire quelques remarques supplémentaires. Les progrès réalisés sur les fronts politique et de la sécurité cette année, avec l'aide de la MANUI et l'appui de la force multinationale, sous-tendent un processus remarquable de transformation de l'Iraq en un pays démocratique, stable, sûr et prospère. Le Gouvernement iraquien démocratiquement élu étend son autorité et sa présence dans un nombre croissant de provinces. La situation socioéconomique s'améliore, tandis que les indicateurs macroéconomiques montrent que l'économie est en expansion.

L'adoption de la loi relative aux élections provinciales a ouvert la voie à la tenue d'élections provinciales au début de 2009. Ce sera une excellente occasion d'examiner plus avant les progrès réalisés. Il importe que ces élections soient bien préparées, qu'elles soient justes et ouvertes à tous. Nous saluons les importantes contributions de la MANUI dans ce domaine, notamment le rôle de facilitation qu'elle a joué sur la question de la représentation des minorités dans les conseils provinciaux.

L'existence d'un environnement sûr est essentielle au bon déroulement des élections. Les récents cas de violence, dont la campagne d'intimidation contre les chrétiens à Mossoul, ne laissent pas d'inquiéter. Nous déplorons toutes les tentatives visant à rallumer le conflit et adressons nos sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans les récentes attaques.

Cela ne devrait pas occulter, cependant, les avancées générales en matière de sécurité constatées au cours de l'année dernière. Nous nous félicitons d'observer une période d'amélioration continue de la stabilité. Outre cette évolution encourageante, nous sommes heureux d'apprendre que le Gouvernement iraquien assume désormais la responsabilité de la sécurité dans plus des deux tiers des provinces du pays. Le Gouvernement iraquien a fait la preuve de ses capacités croissantes, en particulier pour traiter des

problèmes de sécurité. Nous saluons le début de l'intégration des ex-combattants dans l'administration du pays et reconnaissons qu'il s'agit d'un effort à long terme essentiel pour créer des forces de sécurité impartiales, non sectaires et jouissant de la confiance et du respect de toutes les communautés iraquiennes.

Nous avons pris note des négociations trop longtemps différées qui ont lieu actuellement entre l'Iraq et les États-Unis, et espérons qu'elles aboutiront à la conclusion rapide d'un accord sur le statut des forces, avant la fin de cette année, afin de combler toutes les carences en matière de sécurité.

La sécurité est également une condition indispensable à la reconstruction et au développement du pays. En mai dernier, à Stockholm, la communauté internationale a réaffirmé sa volonté de poursuivre ses travaux en partenariat avec le Gouvernement iraquien dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq. Nous saluons l'adoption de la stratégie d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, et notamment l'accent mis sur la mobilisation des ressources iraquiennes et sur le renforcement des compétences.

L'Iraq a un riche potentiel économique, qui se traduira par des améliorations au niveau des infrastructures et des services de base pour tous les citoyens iraquiens. Pour reprendre les mots du Secrétaire général, la mobilisation des abondantes ressources économiques et humaines du pays peut donner un nouvel élan à l'effort de réconciliation nationale.

Le dialogue avec les pays voisins de l'Iraq et leur engagement constructif sont également des éléments vitaux pour la stabilisation et la reconstruction à long terme de l'Iraq. Nous saluons et encourageons l'intensification des relations diplomatiques régionales, notamment grâce à la réouverture d'ambassades des pays de la région à Bagdad.

La réconciliation nationale reste une priorité en Iraq. Afin de dépasser les violences sectaires, les efforts de coopération associant plusieurs communautés devraient être encouragés à tous les niveaux. Les dirigeants iraquiens ont démontré leur aptitude à travailler ensemble et à dépasser le sectarisme. Plusieurs importants jalons ont été posés cette année en matière juridique. Nous espérons assister à des progrès similaires sur la question des ressources en hydrocarbures, sur la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution et sur le processus de réforme constitutionnelle.

Nous appuyons le renforcement de la présence de la MANUI en Iraq. La Mission a montré qu'elle était une force positive pour promouvoir la réconciliation nationale, faciliter le consensus politique, traiter les problèmes de représentation des minorités et de différends frontaliers internes, encourager le dialogue régional, offrir une aide substantielle en matière électorale, promouvoir les droits de l'homme et soutenir la reconstruction et le développement. Elle peut compter sur le soutien ferme et durable de la Croatie.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) :

Au nom de ma délégation, je souhaite remercier M. de Mistura, chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), pour son exposé détaillé. Je remercie également l'Ambassadeur des États-Unis, M. Khalilzad, pour son exposé au nom de la force multinationale. Nous saluons la participation de la délégation iraquienne à ce débat et remercions l'Ambassadeur Al Bayati pour sa déclaration.

Alors que l'année 2008 touche à sa fin, la situation en Iraq montre un mélange de réussites et de difficultés. Ma délégation note avec satisfaction les progrès continus et avérés du pays dans de nombreux domaines, dont la nouvelle diminution des incidents et des violences sur le plan de la sécurité, l'adoption attendue de longue date de la loi sur les élections provinciales, l'application générale du cessez-le-feu décrété par Moqtada al-Sadr, le transfert officiel des responsabilités en matière de sécurité à l'armée iraquienne dans 13 gouvernorats et l'accélération du retour des personnes déplacées et des réfugiés. Nous sommes également heureux d'observer des améliorations accrues sur le plan macroéconomique, dans les domaines de la consommation intérieure, des dépenses publiques, de l'exécution du budget, de la réforme du secteur privé, des investissements étrangers et locaux et du règlement de la dette extérieure.

Ces progrès n'ont, cependant, pas éclipsé l'ampleur des défis qui subsistent. Bien que l'économie iraquienne poursuive sa croissance, en grande partie grâce aux revenus pétroliers, le pays doit consacrer d'urgence davantage de ressources et de moyens à créer des emplois, à garantir la sécurité alimentaire et un meilleur accès aux services publics, à promouvoir la protection sociale et la protection de l'environnement, à progresser dans le calendrier législatif et la réforme constitutionnelle, à lutter contre l'utilisation illicite des armes et contre le crime organisé, à promouvoir le désarmement, ainsi qu'à démobiliser et à réinsérer les

ex-combattants. Les dernières séries de violences, avec des affrontements sectaires et des attentats-suicide à Bagdad, à Kirkouk et dans plusieurs provinces, nous rappellent que les gains en matière de sécurité demeurent fragiles. Comme le signale le Secrétaire général, les conditions de vie dégradées des personnes vulnérables, c'est-à-dire avant tout des femmes, des enfants, des réfugiés ou des personnes déplacées, méritent l'attention et la coopération continues de tous les acteurs concernés, afin de servir les intérêts légitimes des civils irakiens conformément aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Comme dans tout pays sortant à peine d'une guerre dévastatrice, la quête d'une paix et d'un développement durables en Iraq devrait être un processus conduit par le pays lui-même, sur la base d'une combinaison équilibrée des différents paramètres politiques, sécuritaires et socioéconomiques et grâce aux efforts conjoints de toutes les composantes de la population. Ma délégation appelle toutes les parties présentes en Iraq à accorder la plus haute priorité aux intérêts nationaux, à s'abstenir de tout acte potentiellement déstabilisant et à soutenir ensemble le calendrier national de réconciliation ainsi que le dialogue, la stabilisation politique et les réformes socioéconomiques, créant ainsi l'environnement le plus favorable possible en vue des élections provinciales prévues pour janvier 2009, ainsi que pour la paix, la stabilité et la prospérité à long terme du pays.

Afin d'aider l'Iraq à tirer le meilleur parti possible de ses propres atouts et à s'intégrer dans la communauté mondiale, les organismes des Nations Unies, les pays voisins et la communauté internationale peuvent et doivent jouer un rôle plus marqué. À cet égard, tout en saluant l'adoption de la stratégie d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq 2008-2010, ma délégation appuie tous les efforts que pourrait faire l'ONU pour promouvoir véritablement le développement, coordonner les contributions internationales et favoriser l'amélioration des conditions de vie du peuple iraquien. Nous louons les efforts entrepris par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) depuis le renouvellement de son mandat, pour aider notamment le peuple iraquien à faire progresser le dialogue politique et à renforcer la confiance, résoudre le problème du statut de Kirkouk et des autres frontières intérieures contestées, renforcer son assistance électorale, soutenir le processus de réforme constitutionnelle et faciliter l'instauration d'un dialogue régional.

Pour terminer, ma délégation note avec satisfaction l'engagement continu des pays de la région et de la communauté internationale à encourager la reconstruction, le développement et la réintégration de l'Iraq, en particulier grâce à la normalisation des relations extérieures bilatérales et au recours à des cadres plus larges tels que le Pacte international pour l'Iraq, les réunions ministérielles élargies et les groupes de travail régionaux sur l'énergie, les réfugiés et la sécurité. Nous espérons que toutes les parties concernées prendront d'autres mesures concrètes pour renforcer et faire progresser ce partenariat qui bénéficie à tous, sur la base du respect de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

M. Kafando (Burkina Faso) : Ma délégation a bien apprécié l'exposé de M. Staffan de Mistura. Elle l'en remercie, de même qu'elle remercie l'Ambassadeur Khalilzad pour le rapport sur les activités de la force multinationale, ainsi que notre collègue, le Représentant permanent de l'Iraq, pour les informations fort utiles que nous avons reçues.

Il faut retenir de tous ces exposés que la situation d'ensemble en Iraq, quoique toujours fragile, continue de s'améliorer et, donc, autorise à terme un certain espoir. Nous nous félicitons en particulier des progrès enregistrés dans le domaine politique, avec l'adoption par le Conseil des représentants de la loi sur les élections provinciales et la mise à jour de la liste électorale par la Haute Commission électorale indépendante. Ces actes constituent des pas importants vers le renforcement du dialogue politique.

Bien que d'énormes efforts restent encore à faire dans le domaine des droits de l'homme, notamment s'agissant de la protection des femmes et des enfants, il convient de saluer certaines décisions dignes d'intérêt, parmi lesquelles la ratification par le Gouvernement iraquien de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nous encourageons le Gouvernement iraquien à rester dans la même dynamique en adoptant le projet de loi portant création de la Commission indépendante des droits de l'homme, outil indispensable pour une gestion rationnelle et équitable des questions relatives aux droits humains.

Autres constats significatifs et réconfortants : l'intensité des activités diplomatiques observées en Iraq, avec notamment le rétablissement des représentations diplomatiques de plusieurs pays et qui

ouvre ainsi de réelles perspectives pour la coopération intrarégionale.

Nous apprécions très positivement l'importante contribution de l'ONU aux efforts de reconstruction nationale de l'Iraq. En particulier, l'engagement personnel du Représentant spécial et le rôle éminent joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ont été décisifs pour l'amélioration du processus politique et institutionnel, sans oublier la contribution au processus d'organisation d'élections démocratiques, libres et transparentes.

Le suivi et l'élimination des violations systématiques des droits de l'homme figurent également au centre des préoccupations de la Mission, bien qu'en la matière, le rôle du Gouvernement iraquien et de la force multinationale soit primordial. Notre souhait est que le projet d'appui à l'état de droit et à la justice en Iraq, soutenu par le Gouvernement iraquien et l'ONU, en partenariat avec la Commission européenne, et dont l'exécution s'étendra jusqu'en 2010, contribue à asseoir davantage les bases d'une véritable démocratie en Iraq.

Quant aux préoccupations d'ordre économique, il faut se féliciter de la signature par le Gouvernement iraquien et l'ONU de la Stratégie d'aide des Nations Unies à l'Iraq pour la période 2008-2010. Ensemble, avec la Stratégie nationale, le Pacte international pour l'Iraq et le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, celle-ci devrait permettre de mieux coordonner l'aide et les initiatives de développement et de renforcer les capacités nationales en matière de gouvernance.

Au regard des violences enregistrées naguère, en particulier contre certaines communautés chrétiennes, et surtout dans la perspective des prochaines élections provinciales prévues au début de l'année 2009, nous pensons que la présence de la force multinationale et le renforcement des capacités opérationnelles, logistiques et sécuritaires de la MANUI demeurent encore nécessaires.

Pour terminer, nous disons que plus que jamais doit s'affirmer la solidarité de la communauté internationale pour appuyer l'Iraq dans ses efforts de reconstruction nationale, dans un environnement de paix avec ses voisins et dans une région stabilisée et sécurisée.

M. La Yifan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous remercie, Monsieur le

Président, d'avoir organisé le présent débat. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, de son exposé. Nous nous félicitons de l'exposé fait par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Khalilzad, au nom de la force multinationale en Iraq. Nous saluons enfin la présence de l'Ambassadeur iraquien, M. Hamid Al Bayati, au débat d'aujourd'hui, et nous le remercions de son exposé.

Le processus de paix et de relèvement en Iraq se trouve en ce moment à une étape critique. Nous nous félicitons des progrès continus accomplis en Iraq dans le domaine politique et en matière de sécurité et de reconstruction. Objectivement, cependant, la situation d'ensemble en matière de sécurité demeure fragile en Iraq. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par le grand nombre de pertes civiles provoquées par les opérations militaires et les attaques violentes. Nous demandons une fois de plus aux parties concernées de tout mettre en œuvre pour éviter que leurs opérations militaires ne fassent des victimes civiles.

Nous espérons que le Gouvernement iraquien continuera d'inciter toutes les factions à s'accorder sur une vision commune de l'avenir du pays, en plaçant les intérêts nationaux devant toute autre considération et en renforçant le dialogue et l'unité. Nous encourageons la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à continuer de jouer un rôle positif à cet égard.

Nous estimons qu'il est indispensable d'encourager le dialogue politique et la réconciliation nationale en Iraq afin de consolider les progrès accomplis dans divers domaines. Nous nous félicitons de l'adoption récente de la loi sur les élections provinciales, ainsi que l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2008/688). Cette loi représente une étape importante dans le processus politique en Iraq. Des élections provinciales sans heurts et organisées dans un climat de sécurité renforceront davantage le caractère intégrateur du processus politique en Iraq. Nous appuyons les efforts continus que la MANUI déploie pour apporter tout le concours possible à l'Iraq à cet égard.

Pour véritablement ancrer les progrès réalisés dans les domaines politique et en matière de sécurité, la reconstruction économique et sociale doit se poursuivre. Nous demandons à la communauté internationale de tenir sincèrement ses promesses

d'assistance à l'Iraq en aidant le pays à accélérer son processus de reconstruction et de développement. Nous sommes favorables à ce que la réunion des ministres des affaires étrangères des États voisins ainsi que d'autres mécanismes jouent un plus grand rôle.

Sous la direction de M. de Mistura, la MANUI a accompli des progrès dans toutes les activités qu'elle a entreprises dans des conditions difficiles. Nous lui exprimons notre grande reconnaissance à cet égard. Nous appuyons les efforts continus que la MANUI déploie pour s'acquitter de la mission que le Conseil de sécurité lui a confiée. Les consultations étroites entre la MANUI et le Gouvernement iraquien et la politique d'ouverture à toutes les composantes de la société iraquienne sont indispensables au bon déroulement des activités de la Mission.

La sûreté et la sécurité ont toujours été la priorité principale de la MANUI. C'est une préoccupation que partage également la Chine. Nous sommes certains que le Gouvernement iraquien honorera de bonne foi les engagements qu'il a pris à cet égard.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, pour l'exposé qu'il a fait au nom de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). À travers lui, je voudrais également exprimer au personnel de la Mission exprimer la gratitude du Panama pour le travail accompli. Nous voudrions aussi remercier le Représentant permanent des États-Unis, M. Zalmay Khalilzad, pour l'exposé qu'il a fait au nom de la force multinationale. Enfin, nous voudrions saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur de l'Iraq, M Hamid Al Bayati, et le remercier de la déclaration qu'il a faite au Conseil.

Nous nous réjouissons de constater qu'en dépit de la grave situation d'insécurité qui persiste en Iraq, le rapport du Secrétaire général (S/2008/688) fait montre d'un optimisme justifié. Ces manifestations d'optimisme s'expliquent principalement par la diminution des actes de violence dans l'ensemble du pays, ce qui est dû, pour beaucoup, aux accords et ententes politiques conclus entre les parties au conflit, avec la participation nécessaire de la MANUI et du haut commandement des forces multinationales.

La tenue des élections provinciales en Iraq est restée en suspens durant plusieurs mois, faute de l'accord politique requis sur l'élaboration des lois et du cadre électoral appropriés. C'est pourquoi nous

prenons note avec satisfaction de la mise à jour des listes électorales par le Gouvernement iraquien, de même que de l'adoption de la loi électorale provinciale qui traite notamment de la question fondamentale de la représentation des minorités. Ma délégation reconnaît l'importance de ces succès pour la consolidation de la démocratie en Iraq. Il est important de continuer à prêter une attention particulière à ces questions.

Malgré ces progrès, des milliers d'Iraqiens vivent encore dans des conditions humanitaires extrêmement difficiles. Une présence accrue du personnel humanitaire sur le terrain est fondamentale pour avancer sur ce point.

Nous apprécions donc que l'ONU ait commencé à accroître sa présence et ses activités et que les divers bureaux, organismes et programmes concernés se soient associés pour établir une présence internationale permanente à Bagdad. Nous avons bon espoir que cette initiative contribue à la réalisation des objectifs fixés dans la Stratégie d'aide des Nations Unies à l'Iraq pour la période 2008-2010.

D'autre part, la situation des réfugiés et des personnes déplacées reste préoccupante. Nous prenons acte des incitations créées par le Gouvernement iraquien pour favoriser le retour de milliers de personnes déplacées, ainsi que des mesures appliquées pour qu'elles récupèrent leurs biens. Nous appelons instamment le Gouvernement iraquien à poursuivre la mise en œuvre de ces mesures.

Il n'est pas moins inquiétant que les droits de l'homme, comme indiqué dans le rapport de la MANUI, continuent d'être régulièrement violés en Iraq. Dans ce contexte, il convient de souligner que des milliers de personnes, dans divers centres de détention, continuent de demander à bénéficier des normes internationales en matière de droits de l'homme, alors qu'elles sont maltraitées et humiliées et se voient dénier les plus élémentaires garanties d'une procédure régulière. Il est essentiel que le Conseil se penche de plus près sur cette grave situation et appuie les efforts des organismes des Nations Unies qui s'occupent de ces questions.

Enfin, l'objectif principal de l'Organisation doit résider dans l'avènement d'un Iraq qui puisse vivre dans la prospérité et la tranquillité à l'intérieur de ses frontières et avec ses voisins, un Iraq où les droits de l'homme soient promus et respectés et qui ne soit plus occupé par des forces multinationales.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Staffan de Mistura, pour son exposé sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous remercions également le représentant des États-Unis, l'Ambassadeur Zalmay Khalilzad, de nous avoir renseignés sur les activités de la force multinationale en Iraq.

Nous nous réjouissons de l'évolution relativement positive de la situation en Iraq, ces dernières semaines, notamment de la coopération accrue entre les groupes politiques nationaux ainsi qu'entre l'Iraq et ses voisins, ainsi que du renforcement de l'autorité du Gouvernement iraquien. La récente adoption de la loi relative aux élections provinciales est également encourageante.

Cela dit, des problèmes fondamentaux subsistent. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2008/688), les niveaux de violence demeurent élevés et certains groupes importants restent en marge du processus politique. Le Secrétaire général évoque aussi les difficultés humanitaires des réfugiés et la gravité de la situation des droits de l'homme, en particulier s'agissant des civils et des détenus. Mon gouvernement reste profondément préoccupé par cet état de choses, et nous appelons toutes les parties, y compris la force multinationale, à faire en sorte que les droits de l'homme et le droit international humanitaire soient respectés.

Les rapports qui continuent à faire état de très nombreuses pertes civiles lors des opérations militaires et de milliers de civils détenus sans inculpation ou sans les garanties d'une procédure régulière mettent l'accent sur la nécessité urgente de respecter davantage le droit international et iraquien. De plus, la situation humanitaire terrible, notamment des réfugiés, continue d'avoir un impact négatif sur la stabilité de l'Iraq et de la région.

Il convient de souligner que la force multinationale opère en Iraq sous mandat de l'ONU. Par conséquent, ses actions ont une incidence directe sur la crédibilité et la réputation de cet organe et sur son aptitude à se comporter en intermédiaire honnête pour faciliter la réconciliation nationale et un processus politique ouvert à tous en Iraq, ainsi qu'un dialogue constructif avec les États voisins.

Ma délégation reste préoccupée par les récents incidents en Syrie et ailleurs où les frontières

nationales de nations souveraines sont violées et où des civils innocents sont blessés, voire tués, en violation du droit international.

Nous nous réjouissons que l'ONU soit à même de jouer un rôle positif en facilitant la réconciliation nationale et le dialogue politique interne et régional, en aidant au règlement des litiges frontaliers et en apportant un appui constitutionnel et électoral ainsi qu'en fournissant une assistance aux opérations humanitaires, à la reconstruction et au développement. En conséquence, l'Afrique du Sud reste favorable à la présence de la MANUI en Iraq sous son mandat actuel, conformément à notre attachement au multilatéralisme et au règlement des conflits.

Les Sud-Africains, pour leur part, font bénéficier leurs homologues irakiens de leur expérience en matière de règlement des conflits et de réconciliation nationale par le biais du Processus d'Helsinki II. Nous espérons que notre expérience nationale donnera l'espoir d'une vie meilleure aux millions d'Irakiens durant cette période difficile de leur histoire.

Pour terminer, nous réaffirmons que le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce que les pouvoirs qu'il accorde à la force multinationale soient exercés d'une manière conforme à ses décisions et à ce que les ressources naturelles irakiennes et les réserves du Fonds de développement pour l'Iraq soient utilisées au profit de la population.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Costa Rica.

Tout comme les délégations qui se sont exprimées avant moi, je remercie M. Staffan de Mistura et l'Ambassadeur Zalmay Khalilzad pour leur présentation des rapports sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de la force multinationale en Iraq. Mes remerciements vont aussi au Représentant permanent de l'Iraq, l'Ambassadeur Al-Bayati, pour son intervention. Personnellement, j'ai toujours plaisir à le voir dans cette salle.

Ma délégation prend note avec satisfaction des nouvelles encourageantes contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la MANUI (S/2008/688) en ce qui concerne les progrès accomplis dans la reconstruction du pays et la création d'un Iraq fédéral, pluraliste et unifié.

Nous nous félicitons en particulier de l'organisation d'élections provinciales l'an prochain, car il nous paraît important que les autorités irakiennes renforcent leur légitimité aux yeux de toute la population grâce à la consolidation des processus démocratiques. Nous exhortons la MANUI à maintenir sa contribution, par la fourniture d'une assistance technique et de conseils, à un processus électoral transparent qui offre des garanties de représentation à tous les citoyens.

Ma délégation appuie la MANUI et, en particulier, les efforts de M. de Mistura dans le rôle très positif qu'ils jouent en fournissant l'assistance électorale nécessaire. Il nous paraît utile de rappeler à tous les acteurs politiques l'appui du Conseil de sécurité à la MANUI, en vue de contrer toute tentative pour manipuler de quelque manière que ce soit les résultats des élections.

Nous sommes en outre satisfaits d'apprendre que les contacts diplomatiques s'intensifient entre l'Iraq et ses voisins, processus qui favorisera une meilleure intégration du pays au sein de la région et contribuera à raffermir les mécanismes de dialogue et de coopération. Le Costa Rica estime que la stabilité de l'Iraq dépend, dans une large mesure, de sa coopération avec ses voisins et d'une relation stable et sûre avec eux.

Ma délégation se réjouit également des avancées enregistrées dans le renforcement des capacités institutionnelles du pays, en particulier s'agissant de la gestion des budgets publics pour la fourniture de services au plan local. Nous tenons à rappeler qu'il importe de mettre en œuvre des initiatives telles que Stratégie d'aide des Nations Unies à l'Iraq pour la période 2008-2010, signée récemment par le Gouvernement irakien et l'ONU. Mon pays constate que, grâce aux progrès réalisés sur le terrain, l'Iraq, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport

« a de plus en plus les moyens de financer son propre programme de reconstruction grâce au renforcement de la stabilité et à l'augmentation des recettes pétrolières durant 2008 ». (S/2008/688, par. 59),

le Costa Rica s'en félicite.

Bien que le tableau général de la situation soit positif, nous restons préoccupés par la persistance la violence politique et par les attentats terroristes, ainsi que par les décès de civils qui se produisent dans le cadre d'opérations militaires.

Enfin, nous souhaiterions signaler la déclaration faite par le Secrétaire général au paragraphe 40 de son rapport, à savoir que « [l]es violations [...] systématiques des droits de l'homme restent néanmoins constantes, tout en étant moins visibles et moins signalées ». La protection et la promotion des droits de l'homme exigent nécessairement des mécanismes de dénonciation fiables et effectifs. C'est pourquoi nous engageons instamment les autorités iraqiennes à poursuivre leur lutte contre la culture de l'impunité et la culture du silence en mettant en œuvre des mécanismes juridiques à cette fin.

Dans ce contexte, ma délégation estime également qu'il importe que les autorités iraqiennes approuvent le projet de loi relatif à la création d'une commission des droits de l'homme indépendante.

Enfin, nous jugeons préoccupant le retard du rapport semestriel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq sur les droits de l'homme. Nous espérons que le Conseil pourra bientôt en être saisi.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

J'ai l'honneur de donner la parole à M. de Mistura pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M. de Mistura (*parle en anglais*) : Je vais, très brièvement, remercier chacun des membres du Conseil de sécurité ainsi que S. E. l'Ambassadeur de l'Iraq, des paroles de soutien et d'encouragement pour ce que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et l'équipe du Secrétaire général tentent de faire en Iraq. Ce que nous avons réussi à accomplir de concert avec le Gouvernement iraqien l'a aussi été parce que, il y a huit mois, le Conseil de sécurité a exprimé sa confiance au Secrétaire général et à son équipe en Iraq, et nous aurons besoin de cette confiance et de cet appui au cours des prochains mois car il y aura des défis à relever.

La séance est levée à 12 h 30.